

Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des  
Médias et des Droits des femmes du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

---

23 SEPTEMBRE 2020

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020 (MATIN)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales (Article 82 du règlement)</b>	<b>4</b>
1.1	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Boîtes à bébé» .....	4
1.2	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Ouverture de nouvelles crèches et diminution ou augmentation de capacité de crèches existantes» .....	4
1.3	Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Modernisation de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et revalorisation des statuts des travailleurs du secteur» .....	6
1.4	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Enquête de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ) sur l'organisation du temps de midi dans les écoles» .....	7
<b>2</b>	<b>Ordre des travaux</b>	<b>8</b>
<b>3</b>	<b>Questions orales (Article 82 du règlement)</b>	<b>9</b>
3.1	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Opération "Place aux Artistes"» .....	9
3.2	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Décret relatif à l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments publics» .....	10
3.3	Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Prolongement des mesures de soutien à la diffusion culturelle» .....	12
3.4	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Fonds d'urgence: dossiers en attente» .....	13
3.5	Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Place du rire dans nos politiques culturelles?» .....	15
3.6	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Conseil national de sécurité (CNS)» .....	17
3.7	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Réunion préparatoire du prochain Conseil national de sécurité du 10 septembre» .....	17
3.8	Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Dernières évolutions pour le futur du musée d'art moderne et contemporain Kanal» .....	20
3.9	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Retard dans le traitement des demandes de subventions» .....	21

3.10	Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Dernières évolutions concernant le site de stockage de la Fonderie à Anderlecht».....	22
3.11	Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Question de la gouvernance au sein du cinéma Palace et le risque de concurrence déloyale envers les autres cinémas bruxellois».....	23
3.12	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Enquête “#Génération2020” sur les pratiques numériques des jeunes».....	25
3.13	Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Pluralisme des médias: bienvenue à “Eddy”».....	26
3.14	Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Accessibilité des programmes des médias de proximité pour les personnes malvoyantes et malentendantes».....	27
3.15	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Lutte contre l'illettrisme et la fracture numérique».....	28
3.16	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rôle joué par Unia dans le signalement des contenus haineux».....	29
3.17	Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Fonds pour le journalisme: pour la promotion de reportages citoyens et de qualité».....	31
3.18	Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Reprise des formations AJPro: des outils pour se perfectionner, mais pas seulement».....	31
3.19	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Soutien aux radios indépendantes».....	32
3.20	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Dispositif “questions vives” d'Enabel en partenariat avec la RTBF et le CSEM».....	33
3.21	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Professionnalisation et médiatisation de l'e-sport».....	34
3.22	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Liberté de la presse et le droit au blasphème à l'heure du procès des attentats de Charlie Hebdo».....	36

**Présidence de Mme Valérie Delporte, présidente.**

– *L’heure des questions et interpellations commence à 10h00.*

**Mme la présidente.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

## 1 Questions orales (Article 82 du règlement)

### 1.1 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Boîtes à bébé»

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Neuf: c’est le nombre de bébés déposés à l’ASBL *Moeders voor Moeders* depuis l’an 2000. Cette association, qui a mis en place à Anvers la toute première «boîte à bébé» de Belgique, a inspiré le projet de l’ASBL Corvia à Evere. Un dispositif identique aurait dû être installé le 21 septembre 2017 dans cette commune, mais l’ancien bourgmestre l’avait interdit le jour même. L’ASBL Corvia avait alors entamé une procédure devant le Conseil d’État dans le but de faire annuler cette décision. L’organisation avait indiqué ne pas inciter à l’abandon d’enfant, mais vouloir offrir une possibilité aux mères désœuvrées de laisser leur enfant en sécurité.

Après trois ans de litige, l’ASBL Corvia a finalement été autorisée à ouvrir une boîte à bébé à Evere, pour laisser la possibilité aux parents d’abandonner leur enfant de manière anonyme. Le Conseil d’État a annulé l’interdiction émise par l’ancien bourgmestre. Malgré les déclarations de ce dernier quant à la légalité des boîtes à bébé, l’ASBL anversoise assure que le procédé est bien légal: c’est l’abandon d’un enfant qui est puni par la loi. Par ailleurs, il est essentiel de tenir compte du droit de l’enfant à connaître ses origines et son identité tout en respectant le droit à la vie privée des familles, comme le précise la Convention européenne des droits de l’homme. L’actuel bourgmestre d’Evere soutient, quant à lui, l’initiative; une discussion préalable est d’ailleurs prévue avec l’association pour aborder les détails et le cadre juridique du dispositif.

Madame la Ministre, alors que la première boîte à bébé s’apprête à voir le jour en Fédération Wallonie-Bruxelles, quelles sont votre position et celle du gouvernement au sujet de ce dispositif? Qu’en est-il de la question des origines de l’enfant?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la San-

té, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Votre question touche à un sujet délicat qui met en tension deux droits fondamentaux: le droit de l’enfant de connaître ses origines et le droit à la vie privée et à la santé de la mère. La question des boîtes à bébé a fait l’objet de plusieurs décisions de la Cour européenne des droits de l’homme, qui cherche à assurer un équilibre entre les intérêts de l’enfant et de la mère. Cet équilibre devrait idéalement trouver sa place dans la législation fédérale par le renforcement du droit des mères à accoucher dans la discrétion tout en ménageant l’accès à des informations non identifiables sur la famille biologique de l’enfant et en tenant compte de l’intérêt des parents adoptifs. Sans doute, le cadre législatif actuel n’a pas atteint ce point d’équilibre, ce qui favorise le développement d’initiatives du type boîtes à bébé.

Au-delà de la tension entre des droits fondamentaux, cette problématique doit s’envisager avec un certain pragmatisme. L’idée sous-jacente, tant à l’accouchement sous X qu’aux boîtes à bébé, n’est pas de favoriser l’abandon des enfants, mais d’offrir une solution dans des cas extrêmes où il n’y a aucune possibilité ou de volonté d’assurer la parentalité et de prévenir les avortements clandestins ou les abandons sauvages.

En tant que ministre de l’Enfance, il ne m’appartient pas de dire si la pratique des boîtes à bébé est conforme ou non au droit pénal. J’irai même plus loin: sur une problématique aussi complexe, qui ne figure pas dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), il me paraît souhaitable qu’une réflexion et un large débat permettent de trouver cette position d’équilibre. Avec une sincère modestie, je vous dirai que ce n’est pas le gouvernement, mais le Parlement qui, à mon sens, est le lieu le plus adapté pour mener ce travail de fond éclairé par des auditions.

**Mme Véronique Durenne (MR).** – La question est délicate, je vous l’accorde, Madame la Ministre. Comme vous, j’estime nécessaire de mener une réflexion sur l’équilibre à trouver entre les droits fondamentaux en balance. L’abandon d’un bébé témoigne de la réelle détresse d’une mère. Les services périnataux pourraient accompagner ces mères en grande détresse. Cela fait partie des missions de l’Office de la Naissance et de l’Enfance (ONE). Par ailleurs, le législateur belge a consacré le droit pour chaque être humain de connaître ses origines. Je le répète, cette question très délicate mérite d’être débattue.

### 1.2 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Ouverture de nouvelles crèches et diminution ou aug-

### mentation de capacité de crèches existantes»

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les porteurs de projets doivent suivre un processus préparatoire pour ouvrir un milieu d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce processus préparatoire consiste en une séance d'information, quatre modules thématiques et trois temps d'accompagnement minimum avec un agent de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE).

Pour les crèches subventionnées, les porteurs de projets doivent s'inscrire à une séance d'information spécifique indiquée lors d'un appel à projets. L'obtention de subventions implique en effet que le projet soit retenu dans le cadre d'une programmation. Le plan «Cigogne III» devrait subventionner quelque 12 337 places d'accueil pour la période 2014-2022. Cette programmation a été prévue en trois volets, avec des modalités spécifiques pour chacun de ceux-ci. Le troisième volet concerne 5 200 nouvelles places pour la période 2019-2022. Quant aux milieux non subventionnés, ils peuvent bénéficier d'un plan d'action spécifique.

À côté de ces nouveaux milieux d'accueil, les structures existantes ont la possibilité, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, d'augmenter leur capacité en respectant la règle du multiple de sept. L'ONE leur a d'ailleurs envoyé un courrier afin de connaître leurs souhaits; une diminution de capacité étant également possible.

Madame la Ministre, quand les milieux d'accueil doivent-ils faire connaître leur décision d'augmenter ou de réduire leur capacité? Quels sont les critères d'augmentation et de diminution? Qui décide d'accorder ou non l'augmentation et la diminution de capacité? Un budget est-il prévu à cet effet? Que prévoit le nouveau contrat de gestion de l'ONE en matière de création de places d'accueil subventionnées et non subventionnées? Hier, l'administrateur général de l'ONE a indiqué qu'une décision serait prise à cet égard dans le troisième volet du plan. Il a également précisé que des places pouvaient encore être ouvertes. Cependant, il s'agit de places attribuées dans le cadre de projets déjà introduits qui n'avaient pas pu être réalisés. Des crédits budgétaires sont-ils encore disponibles dans le cadre du plan «Cigogne III»? Si oui, combien?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, il importe tout d'abord de souligner qu'il n'est en aucun cas demandé aux pouvoirs organisateurs de réduire leurs capacités d'accueil lorsqu'ils ne peuvent ou ne souhaitent pas augmenter ces dernières. Ils ont donc le choix entre maintenir leur capacité actuelle ou l'accroître vers la capacité correspondant

au multiple de sept places supérieur. Les pouvoirs organisateurs concernés par les étapes de transformation actuelles doivent transmettre une déclaration d'intention. Au vu du contexte généré par la crise sanitaire, la date de dépôt de cette fiche, fixée initialement au 30 avril, a été reportée au 31 octobre.

Le maintien de la capacité d'accueil actuelle ou l'augmentation au multiple de sept supérieur à celle-ci fait l'objet d'échanges entre le pouvoir organisateur, les coordinateurs d'accueil des enfants, les représentants de la Direction accueil petite enfance chargés des transformations, et des agents de la Direction appui et conseil. Les premiers paramètres étudiés portent sur les infrastructures et les horaires du milieu d'accueil. D'autres analyses peuvent s'y joindre, portant par exemple sur le volet financier d'une transformation ou sur l'examen d'une fusion de structures situées dans un même lieu. Une fois son choix et son calendrier précisés, le pouvoir organisateur introduit sa déclaration d'intention à l'ONE.

Si une diminution de la capacité est envisagée, c'est uniquement à l'initiative du pouvoir organisateur souhaitant réduire sa capacité dans un contexte particulier. Ce souhait peut, par exemple, être lié à l'utilisation des infrastructures du pouvoir organisateur, une évolution de son projet d'accueil, un encadrement plus adapté, un taux d'occupation moyen inférieur à sa capacité d'accueil, etc.

Au terme du processus de concertation et d'accompagnement, c'est le comité subrégional qui, sur la base de l'avis motivé d'agents de l'ONE, statue sur l'augmentation de places. Les milieux d'accueil subventionnés qui décident d'augmenter leur capacité jusqu'au multiple de sept supérieur bénéficient des subventions prévues par la réglementation en fonction de leur nouvelle capacité d'accueil. Ces augmentations sont couvertes par le budget global prévu pour les transformations en 2020 et qui s'élève à 13 millions d'euros.

Le futur contrat de gestion de l'ONE pour les années 2021 à 2025 est en cours d'élaboration. Je ne peux, à ce stade, vous dire ce qu'il prévoira en matière de création de places. Cela étant, créer des places d'accueil en tenant compte des situations de pauvreté et de monoparentalité demeure une priorité du gouvernement.

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Madame la Ministre, si j'ai bien compris, concrètement, pour une crèche qui souhaite augmenter sa capacité d'accueil et qui a déjà rentré sa note d'intention, il y a tout un suivi et un accompagnement et il appartient au comité subrégional de décider. Comme 13 millions d'euros sont prévus à cet effet dans le budget de 2020, une crèche peut donc recevoir l'autorisation d'augmenter sa capacité d'accueil.

**1.3 Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Modernisation de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et revalorisation des statuts des travailleurs du secteur»**

**M. Jori Dupont (PTB).** – Madame la Ministre, j'aimerais vous faire part d'un témoignage reçu la semaine dernière et qui concerne la situation des travailleurs de l'accueil d'enfants: «Le malaise est profond et je dirais même antérieur à la crise de la Covid-19. L'ONE est une machine archaïque, complètement déconnectée du terrain. Sa communication arrive toujours après la guerre, les coordinatrices accueil ne sont ni formées, ni informées. Comprenez que toutes les directrices que je côtoie sont au bord du burn-out. Nous croulons sous un poids de responsabilité énorme et sous une charge administrative aussi complexe qu'inutile. Ici encore, imaginez notre position d'inconfort vis-à-vis des parents. Imaginez en retour la situation dans laquelle nous mettons les parents. Chaque fois que nous rappelons un parent, nous le mettons en difficulté vis-à-vis de son employeur. Or, vous comme moi, nous connaissons la précarité de l'emploi: trop d'absences et la personne risquerait d'être licenciée. Une nouvelle crainte s'ajoute en cette période de rentrée. Si une puéricultrice est rappelée par l'école et que par malchance son enfant est testé positif à la Covid-19, elle est mise en quarantaine... Comment allons-nous assurer l'encadrement des enfants avec le personnel qui est en quarantaine? Nos enfants ne sont pas des dossiers que l'on peut laisser sur le côté. Allons-nous devoir fermer par "manque de sécurité"? Que vont faire les parents? Rien n'est anticipé. Nous nous sentons seules, bien trop seules et personne ne nous écoute ou ne nous entend!»

Cette interpellation n'est pas la première que nous recevons dans ce sens. Elle fait d'ailleurs en partie écho aux questions que j'ai posées en séance plénière sur les statuts des travailleurs du secteur. Pour rappel, il était notamment question du statut inexistant des co-accueillants, accueillants et du barème des puériculteurs qui les situent tout en bas au niveau des salaires dans les métiers essentiels. «*La Libre Belgique*» publiait ce matin un nouvel article intitulé «*Un millier de places d'accueil pour petits enfants vont disparaître "à coup sûr" d'ici la fin de l'année scolaire*» qui évoquait même 8 000 places d'accueil menacées d'ici à la fin de l'année et déjà 333 fermetures confirmées.

Comment l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) accompagne-t-il les accueillants et puériculteurs pendant cette période de crise sanitaire? Comment moderniser l'ONE afin

d'améliorer la communication avec les travailleurs du secteur? Est-il prévu de renforcer les effectifs de l'ONE, en vue notamment de répondre à la demande excessive en cette période de crise? Comment est prévue la revalorisation du métier?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La crise actuelle a causé beaucoup de stress et d'inquiétudes pour les travailleurs du secteur. Je peux comprendre le désarroi de la directrice de crèche dont vous venez de livrer le témoignage. Que l'on soit puériculteur, directeur de crèche, infirmier, médecin, parent ou enfant, la situation inédite créée par l'épidémie, la maladie et les mesures de quarantaine ont une incidence importante sur le quotidien de chacun.

L'accueil de la petite enfance a été et continue d'être en première ligne dans cette crise. Depuis le début du confinement, le gouvernement et l'ONE ont tenté de répondre au mieux aux problèmes rencontrés par les milieux d'accueil de la petite enfance. Depuis mars, une trentaine de communications ont été adressées au secteur pour expliquer, informer, transmettre des consignes et donner des conseils. Sur le terrain, l'accompagnement des milieux d'accueil est réalisé par les coordinateurs accueil et les agents-conseils, mais aussi par les référents santé et les conseillers pédiatres de l'ONE. Cet accompagnement a dû être adapté au contexte de la crise de la Covid-19 et des règles sanitaires, mais il a été maintenu tout au long de la crise.

Je voudrais rappeler que tout milieu d'accueil, quel qu'il soit, peut se tourner vers son agent-conseil pour trouver du soutien dans la gestion de cette crise. Par ailleurs, une cellule de veille a expressément été créée pour soutenir les milieux d'accueil en difficulté. La porte de l'ONE est ouverte et l'objectif est bien qu'aucun milieu d'accueil ne ferme pour des raisons économiques qui auraient été générées par la crise.

En ce qui concerne la communication, l'ONE a dû innover à la suite de la crise. Un travail considérable a été mis en œuvre pour recourir aux moyens numériques: courriels réguliers, large utilisation du portail Pro et du site internet de l'institution, recours à la visioconférence. Cette modernisation accélérée des canaux de transmission a nécessité une adaptation du secteur et des responsables de milieu d'accueil. Des contacts téléphoniques réguliers ont été effectués par les coordinateurs accueil et les agents-conseil avec les responsables des milieux d'accueil, ce qui a été généralement très apprécié. La mission de relais et d'interface entre l'ONE et les milieux d'accueil, ainsi que de coordination territoriale et thématique ont aussi pris un sens différent et une importance significative au cours de cette crise.

Tout cela ne signifie pas qu'il ne reste pas un important travail de modernisation de l'ONE à

réaliser. Dans cette perspective, l'ONE doit réfléchir aux moyens de renforcer ses équipes de renforcer la direction accueil petite enfance. Ce travail et cette réflexion constitueront des axes majeurs de la négociation du prochain contrat de gestion de l'ONE qui se terminera à la fin de cette année. Je rappelle également que votre parti occupe la vice-présidence de l'ONE, ce qui lui permet, en amont, d'avoir une incidence sur le contenu de ce futur contrat de gestion.

J'en terminerai par la question importante du statut des travailleurs et travailleuses dans le secteur. Une fois encore, la crise actuelle a mis en lumière les fragilités de ce statut et plus particulièrement la situation précaire des accueillants conventionnés. La mise en œuvre de la réforme des milieux d'accueil améliorera la situation financière ainsi que la protection sociale de ces accueillants.

En effet, la réforme des milieux d'accueil adoptée en fin de législature précédente prévoit une généralisation progressive du passage au statut de salarié. Le budget 2020 prévoit un montant de quatre millions d'euros. À la suite de la crise, j'ai demandé à l'ONE d'accélérer le passage au statut d'accueillant en exercice. Les budgets alloués à partir de 2021 pour le passage des accueillants en attente de statut seront débattus dans le cadre du conclave budgétaire et de la négociation du nouveau contrat de gestion de l'ONE.

**M. Jori Dupont (PTB).** – Nous attendons beaucoup de ce futur contrat de gestion et avons hâte de le lire. Concernant la cellule de veille, l'article de «*La Libre Belgique*» paru ce matin annonce qu'«à la réception de l'ONE, on ne sait aujourd'hui toujours pas à qui passer l'appel quand on demande à joindre la cellule de veille».

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Vous aurez des éléments de réponse concernant la cellule de veille au cours de cette commission.

**M. Jori Dupont (PTB).** – Vous me dites que des mesures existent. Je suis d'accord. Je ne suis pas en train de dire qu'aucune mesure n'a été prise. Mais les faits parlent d'eux-mêmes, comme en témoigne cet article. Hier, j'ai cité trois autres témoignages qui viennent s'ajouter aux trois de la semaine dernière. Il ne s'agit pas d'un cas isolé et il y a donc un véritable problème à résoudre.

**1.4 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Enquête de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse**

### **(OEJAJ) sur l'organisation du temps de midi dans les écoles»**

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Selon une estimation de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ), en Fédération Wallonie-Bruxelles, 85 % des enfants de deux ans et demi à douze ans prennent leur repas de midi à l'école. Intégré au Secrétariat général du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'OEJAJ est un service transversal de recherche, d'analyse, d'évaluation des politiques publiques et d'aide à la décision publique.

Le temps de midi n'est actuellement reconnu ni comme temps scolaire ni comme temps relevant de l'accueil temps libre (ATL). Dès lors, son organisation et son financement sont laissés à l'appréciation des pouvoirs organisateurs. En complément à un état des lieux établi avec les directions et les parents par la Direction de la recherche scientifique du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'OEJAJ a souhaité donner aussi la parole aux enfants à propos de l'organisation du temps de midi, le but étant de formuler des recommandations à l'intention des pouvoirs organisateurs et des décideurs publics. Cette enquête quantitative a été effectuée en milieu scolaire, sur tablette, parmi quelque 1 000 enfants âgés de cinq à douze ans. L'enquête a abordé de nombreuses dimensions de la pause de midi à l'école.

Parmi les conclusions de cette enquête, il apparaît que la principale préoccupation des enfants en ce qui concerne le temps de midi porte sur les activités et sur le temps de jeu. Cette thématique est non seulement la plus importante en termes de temps à y consacrer, mais aussi en termes de priorité. L'enquête relève également que le bien-être des élèves semble fortement influencé par des éléments de contexte plus que par des éléments relatifs au contenu de l'assiette. Par exemple, le bruit peut les déranger, les autres enfants peuvent les ennuyer... Plus globalement, les règles établies importent plus que le contenu du repas chaud ou de la boîte à tartines.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance des résultats de cette enquête? De quelle manière ces chiffres seront-ils intégrés dans les politiques menées dans ce domaine en Fédération Wallonie-Bruxelles? Le temps de midi n'étant ni du temps scolaire ni du temps extrascolaire, prévoyez-vous de vous concerter avec la ministre de l'Éducation à ce sujet? Quelles sont les recommandations de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) quant au temps de midi pour le bien-être de nos enfants?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Comme vous le soulignez, la Déclaration de politique communautaire (DPC) spécifie

qu'il y aura «une intégration progressive du temps de midi à l'école dans le temps dit scolaire, et qu'il faut prévoir son financement».

Le temps de midi n'est pas considéré comme temps extrascolaire au sens du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire (décret «ATL»), tel que modifié par le décret du 26 mars 2009. Néanmoins, la problématique du temps de midi et de son organisation est très régulièrement soulevée par les acteurs de l'ATL.

Pour améliorer le bien-être des enfants, l'organisation du temps de midi doit être revue: en effet, comme le rappelle le rapport de l'OEJAJ, il existe actuellement des manquements et la prise du repas de midi ne se fait pas dans des conditions optimales, certains enfants allant jusqu'à sauter ce repas. Or, une bonne alimentation est nécessaire pour le développement de l'enfant, pour les apprentissages tant formels qu'informels.

Pour permettre à chaque enfant de bénéficier de meilleures conditions, les recommandations émises par l'OEJAJ constituent des pistes intéressantes, d'autant qu'elles tiennent compte de la parole des enfants. L'organisation et l'encadrement du temps de midi doivent être clarifiés avec l'ambition d'en faire un moment de qualité pour les enfants. Cette réflexion doit s'intégrer dans une ambition de construire une politique éducative cohérente, mêlant scolaire et extrascolaire. Les écoles doivent devenir des lieux de vie, de participation et d'éducation au sens large pour tous, dans une continuité et une cohérence pédagogiques.

Comme je vous le disais avant la crise, c'est un des grands chantiers sur lesquels nous souhaitons travailler au cours de cette législature. Pour ce faire, il faudra encourager la mutualisation des moyens, le partage des locaux et la mobilisation des acteurs de l'extrascolaire au sens large dans et autour des écoles. Cette réflexion sur le temps de midi doit aussi nous amener à nous pencher sur la situation précaire du personnel d'accueil des écoles. Dans bon nombre d'établissements scolaires, le personnel qui encadre le temps de midi est également chargé de l'accueil du matin et du soir. J'ai la conviction que certaines pistes d'amélioration n'ont pas encore été explorées. Le défi est énorme et nous savons que nos moyens sont limités.

Je souhaite travailler sur ces questions avec ma collègue, Mme Caroline Désir, en explorant des voies innovantes et en étudiant les projets pilotes menés sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que leur capacité à être partagés. Nous y travaillerons dans un esprit de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris de manière participative, avec les enfants, dans l'esprit de la Convention internationale des droits de l'enfant. Il faut nous laisser le

temps d'ouvrir ce chantier de manière correcte: celui-ci mérite toute notre attention, les enjeux étant majeurs!

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Je vous remercie pour cette réponse claire, Madame la Ministre. Certes nous vivons une période compliquée, je suis la première à le reconnaître. Néanmoins, cela fait des années que nous parlons de ce sujet et les retours du terrain confirment la persistance des mêmes problèmes. La situation n'est pas claire du tout.

Il ne faut pas négliger le bien-être de l'enfant qui passe avant tout. J'entends dans votre réponse que l'enjeu, même s'il n'occupe plus la première place, figure toujours parmi vos priorités. J'ai conscience que le chantier est énorme.

## 2 Ordre des travaux

**Mme la présidente.** – On me signale entre-temps plusieurs reports et retraits de questions orales.

La parole est à Mme Linard, ministre.

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je signale que j'ai de nombreuses informations à donner aux membres de la commission sur le fonctionnement de la cellule de veille, notamment à travers ma réponse à la question orale de Mme Chabbert. J'entends que cette question orale est malheureusement reportée. J'imagine que je ne peux pas donner de réponse à une question qui n'est pas posée, mais je précise que tous ces éléments d'information sont à la disposition de la commission.

**Mme la présidente.** – En application de l'article 82, § 5, vous pouvez répondre à la question sans qu'elle soit posée. Mais l'application de cette disposition ne semble pas très claire. (*Discussion sur les bancs*)

La parole est à M. Dispa.

**M. Benoît Dispa (cdH).** – Madame la Ministre, est-ce que vous ne pourriez pas communiquer les informations contenues dans vos réponses aux députés présents? Elles pourraient être jointes au compte rendu de la présente réunion et, ainsi, être portées à la connaissance de tous.

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Dans le doute, je dirais que si Mme Chabbert dépose sa question immédiatement ou à très brève échéance sous la forme de question écrite, je répondrai aussi très rapidement. Ces éléments seront accessibles à tous. Cependant, il semble plus judicieux que Mme Chabbert dépose à nouveau à sa question pour la développer lors de

la prochaine commission. J’y répondrai à ce moment-là.

**Mme la présidente.** – Merci pour ces propositions qui semblent convenir à la majorité d’entre vous.

### 3 Questions orales (Article 82 du règlement)

#### 3.1 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Opération “Place aux Artistes”»

**M. Olivier Maroy (MR).** – Ce matin, j’ai envie de partager avec vous, Madame la Ministre, un vrai coup de cœur. Tout au long de ce bel été, la province de Brabant wallon a été guidée par la volonté de faire d’une contrainte une opportunité. La contrainte, c’est bien entendu ce fichu virus qui nous oblige à garder nos distances et vivre séparés dans nos bulles respectives. Puisqu’il est devenu impossible de vibrer collés-serrés dans une salle de spectacle traditionnelle, les artistes ont investi l’espace public, depuis les abords des carrières jusqu’aux jardins extraordinaires, en passant par les parcs ou les places de village.

L’opération «Place aux Artistes» a formidablement fait honneur à son nom en offrant de merveilleux écrans pendant trois mois aux quatre coins des vingt-sept communes du Brabant wallon. Le succès a clairement été au rendez-vous avec 1 000 représentations au total, des milliers d’artistes impliqués et pas loin de 50 000 spectateurs. Lancée début juillet pour contribuer à la relance du secteur culturel, mais également du commerce local, des établissements horeca et du secteur du tourisme, cette opération a cassé les codes et permis à la culture de s’immiscer au cœur des villages et de toucher un tout autre public. Du coup, la province du Brabant wallon, qui a investi 1,2 million d’euros dans cette opération, réfléchit à la pérenniser. Selon ses responsables, les gens ont découvert une autre manière de vivre la culture et c’est ce qui leur a plu.

Comment voyez-vous les choses vis-à-vis de cette ouverture de la culture au public, notamment, dans les espaces publics? Cette opération a également permis d’aller chercher un nouveau public parfois totalement éloigné de la culture. J’en ai plusieurs fois fait l’expérience durant cet été. Quelles autres initiatives envisagez-vous pour démocratiser la culture et la rendre plus proche des citoyens? Nombre de ces événements étaient totalement gratuits, ce qui a sans doute poussé des citoyens à s’y presser. Ne pensez-vous pas que notre Fédération aurait intérêt à l’avenir à soutenir

ce genre d’initiatives – je sais qu’elle le fait déjà, mais à les soutenir davantage alors –, qui mettent en valeur et encouragent les artistes francophones belges? Elle permet aussi de découvrir et de mettre en valeur des petits coins méconnus de notre région. D’autres provinces ont-elles développé ce genre d’opération?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Avant de répondre, je voudrais dire un petit mot à propos de Frie Leysen, une figure marquante du monde de la culture belge dont j’ai appris hier le décès. «L’art, disait-elle, doit être là pour analyser ce qui se passe dans une société, pour critiquer, mais aussi pour faire rêver. Les artistes sont les seuls à pouvoir dire certaines choses. L’art doit être comme une tique, un animal qui nous colle à la peau, qui nous gratte et envoie des ondes qui dérangent». Après avoir transformé le centre culturel De Singel à Anvers en un haut lieu de la culture internationale, elle avait créé et dirigé le Kunstenfestivaldesarts à Bruxelles. Avec Guy Domine, elle a imaginé un lieu qui rassemble les communautés francophones et néerlandophones. Pour ce faire, elle avait dû – je cite Guy Duplat – «se battre comme une lionne dans nos imbroglios communautaires» pour promouvoir les créations d’artistes internationaux. Le Kunstenfestivaldesarts est aujourd’hui un exemple et l’un des festivals les plus importants d’Europe. Toutes mes pensées vont à sa famille et à ses proches. Il me semblait utile de commencer ainsi le volet «culture» de notre commission.

Monsieur le Député, dès le début du mois de juin dernier, nous avons mis sur pied un plan de redéploiement de la culture. Le deuxième axe de ce plan s’intitule «Renouer avec les publics». Je suis bien évidemment ravie d’avoir vu fleurir au long de l’été des initiatives telles que «Place aux artistes» en province de Brabant wallon, ou encore les «Caravanes des artistes» qui ont sillonné la Fédération Wallonie-Bruxelles en proposant aux communes qui le souhaitaient des spectacles de théâtre, d’art de rue, de jazz ou de chanson française. Ces initiatives constituent une réponse dynamique à la crise sanitaire et elles ont contribué à court terme à cet objectif du plan de redéploiement.

Je ne peux que me réjouir de la prise de conscience des enjeux de la culture dans le chef des responsables provinciaux à l’initiative du projet. Avec mon cabinet, nous travaillons pour favoriser la médiation culturelle, l’accessibilité pour tous les publics, et le développement de la culture à l’école à travers, notamment, la mise en œuvre du parcours d’éducation culturelle et artistique (PECA). Ces trois axes inscrits au cœur de notre Déclaration de politique communautaire (DPC) sont autant de pistes qui tendent à démocratiser l’accès à la culture et à mettre le citoyen au cœur de la proposition culturelle sur le long terme.

Depuis le début de la législature, la culture dans l'espace public fait l'objet d'une attention particulière de mon cabinet. Nous avons soutenu de nombreux festivals et opérateurs mettant en avant ce type de proposition. Je mentionnerai notamment le festival de cirque Hopla! organisé chaque année en plein air, gratuitement au cœur de six quartiers de Bruxelles et auquel nous apportons notre soutien, ou encore le SuperVliegSuperMouche qui est un festival organisé par le WIELS dans le parc de Forest.

Les opérateurs culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles n'ont de cesse de créer des ponts entre la culture et la ville, entre l'art et le citoyen, jusqu'à proposer des spectacles de cirque au balcon en plein confinement, sous l'impulsion de La Roseraie qui est une association saint-gilloise dédiée au théâtre jeune public, au cirque et aux arts forains. Vous le voyez: les exemples ne manquent pas.

Concernant la dernière partie de votre question, de nombreuses initiatives se sont mises en place cet été et mon cabinet y a été très attentif. Je mentionnerai par exemple l'initiative de la ville et de la province de Liège, en partenariat avec le Théâtre de Liège, une structure que nous soutenons activement, qui partage également le même nom que l'initiative brabançonne «Place aux artistes!». Ce festival présentait tous les samedis de l'été, sur trois scènes installées dans le centre de Liège, des spectacles gratuits dans des disciplines aussi variées que la musique, la danse, le théâtre ou les arts plastiques.

L'initiative «Place aux artistes!» à Liège a reçu 448 candidatures. Un comité de sélection issu du milieu associatif local a sélectionné 74 projets issus de la région liégeoise. La crise sanitaire nous oblige à repenser les modèles. Les événements de masse énergivores et décentralisés ont, cet été, fait place à des propositions au cœur des territoires avec un ancrage local. Je n'y suis bien sûr pas insensible. La réappropriation de l'espace public par les citoyens est fondamentale en cette période où nous avons plus que jamais besoin de nous rassembler autour de valeurs communes. J'y œuvre au quotidien et je continuerai à le faire.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Je m'associe, Madame la Ministre, à l'hommage que vous avez rendu à Frie Leysen. Je retiendrai de cette personnalité qu'elle a créé des ponts entre deux Communautés qui vivent côte à côte sans pour autant bien se connaître. Effectivement, le Kunstenfestivaldesarts a contribué au rapprochement entre les deux principales Communautés de notre pays.

Quant à votre réponse à ma question, je partage votre avis: il faut effectivement repenser les modèles étant donné que ce satané virus ne va pas nous lâcher de sitôt! On sera bien obligé de penser la culture différemment! Du positif est à retirer de ce qui s'est passé cet été, pas seulement en Bra-

bant-Wallon puisque d'autres initiatives ont eu lieu à Liège notamment et je m'en réjouis. Il faudra se diriger vers l'organisation d'événements qui sont de taille un peu plus réduite, mais qui s'immiscent dans le quotidien et qui ont lieu au coin de la rue. Cet ancrage local doit être préservé et j'espère que la Fédération Wallonie-Bruxelles soutiendra cette démarche, ne fût-ce que parce que le virus nous y contraint.

### **3.2 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Décret relatif à l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments publics»**

**M. Olivier Maroy (MR).** – On le sait peu, mais, la Communauté française a adopté un décret relatif à l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments publics. Ce décret du 10 mai 1984 prévoit que les personnes de droit public qui construisent ou aménagent un bâtiment public de caractère durable sont tenues d'y intégrer une ou plusieurs œuvres d'art. Cette obligation concerne aussi les personnes morales de droit privé qui construisent ou aménagent un bâtiment pour lequel elles obtiennent des subventions de la Communauté française. Cette obligation ne s'applique qu'aux travaux d'un montant supérieur à cinq millions d'euros. Concrètement, une partie du budget des travaux doit être réservée et affectée à l'intégration d'une ou plusieurs œuvres d'art conçues pour le bâtiment. Le montant est établi sur la base d'un pourcentage du budget total des travaux, qui est calculé par tranches et de manière dégressive.

Une politique similaire est menée au Québec où 1 % du budget de construction ou d'aménagement d'un bâtiment public doit être réservé à la réalisation d'œuvres d'art précisément conçues pour celui-ci.

Cette politique a comme avantage de rencontrer trois objectifs: permettre à la population de mieux connaître l'art, favoriser la création ou l'acquisition d'œuvres d'art et augmenter la diffusion des œuvres. Le choix du ou des artistes chargés de réaliser les œuvres d'art est fait par le maître d'ouvrage et soumis à l'approbation de la Commission d'intégration des œuvres d'art (CIOA).

À l'heure où le monde culturel vit une crise particulièrement difficile au vu du contexte sanitaire, ce décret et ses objectifs résonnent de manière positive. Ils s'inscrivent parfaitement dans la volonté de soutenir les artistes et de renforcer la place de la culture dans notre société. En effet, l'art public permet à l'œuvre d'aller à la rencontre de la population.

En mars 2018, votre prédécesseure, Mme Al-da Greoli, a annoncé que son administration travaillait à la révision du décret afin de mettre en place des dispositifs incitatifs et de soutien. Le décret actuel ne prévoit en effet pas de dispositif coercitif. La ministre s'engageait dès lors à évaluer le décret et à faire un inventaire des interventions artistiques depuis l'application du décret de 1984.

Madame la Ministre, pouvez-vous aujourd'hui dresser un bilan de l'application de ce décret? Votre prédécesseure s'était engagée à établir un inventaire des interventions artistiques. Qu'en est-il? Il me revient qu'une étude a été réalisée en 2010 par l'Institut supérieur pour l'étude du langage plastique (ISELP) concernant l'inventaire des intégrations d'œuvres d'art de 1986 à 2010 en application du décret du 10 mai 1984. Une étude plus récente existe-t-elle? A-t-on pu évaluer l'incidence de ce décret sur le secteur culturel et les artistes? Le prescrit du décret est-il respecté? Le décret ne prévoyant pas de dispositif coercitif, des contrôles sont-ils tout de même réalisés? Quelle analyse faites-vous de cette question? Envisagez-vous de procéder à une modification de ce décret? Dans l'affirmative, quand?

Enfin, comment faire évoluer le décret pour soutenir encore plus les artistes et offrir davantage de culture à la population? Quelles pistes envisagez-vous? Êtes-vous par exemple favorable à une augmentation du pourcentage qui doit être affecté aux œuvres d'art ou à une diminution du seuil de cinq millions à partir duquel le décret s'applique?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, «toute œuvre d'art authentique est un cadeau offert au futur», écrivait Albert Camus. Intégrer des œuvres d'art aux infrastructures publiques, c'est augmenter la qualité architecturale de celles-ci, la qualité spatiale des espaces de vie, de travail et de loisir. C'est aussi accroître les commandes publiques aux artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles et favoriser de cette manière leur diffusion. Mais c'est également familiariser le grand public avec les pratiques artistiques actuelles. Je partage votre intérêt pour l'art public et votre souci de soutenir les artistes et d'affirmer leur place au cœur même de notre société.

Le décret du 10 mai 1984 relatif à l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments publics s'applique à toute personne de droit public qui construit ou aménage un bâtiment public. Il peut s'agir d'infrastructures sportives, scolaires, administratives ou culturelles, de maisons de justice, d'institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ), de bâtiments liés à la santé, ainsi que de personnes morales de droit privé, en ce qui concerne les bâtiments pour lesquels elles obtiennent des subventions de la Communauté française. Cette obligation n'est cependant que rarement

respectée par les niveaux de pouvoir autre que celui qui a édicté le décret. Les niveaux fédéral, régional, provincial et communal n'ont parfois tout simplement pas connaissance de son existence ou les autorités publiques n'ont pas la volonté d'y consacrer des moyens financiers.

Le décret est par contre appliqué de manière systématique aux infrastructures de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'exception des bâtiments scolaires. L'intégration des œuvres d'art dans les établissements scolaires mériterait une attention particulière à l'heure où le parcours éducatif culturel et artistique (PECA) ambitionne de placer la culture et l'expérimentation artistique au cœur du cursus. Le décret d'intégration d'œuvres d'art rejoint tout à fait ces objectifs de familiarisation à l'art au quotidien, notamment en convoquant des artistes dans les écoles par des interventions dans l'architecture ou en y développant des projets participatifs.

Enfin, le décret du 17 juillet 2002 relatif à l'octroi de subventions aux collectivités locales pour les projets d'infrastructures culturelles octroie une subvention pour l'intégration d'œuvre d'art, calculée sur la base du taux de la subvention accordée pour le marché des travaux de l'infrastructure culturelle. Ce dispositif incitatif est systématiquement appliqué. Il pourrait être adopté par les autres niveaux de pouvoir qui octroient des subventions pour des constructions ou des rénovations des équipements et des espaces publics.

Comme vous l'indiquez, en 2010, à la demande du ministère, l'ISELP a réalisé un inventaire des intégrations d'œuvres d'art réalisées entre 1986 et 2010 dans les infrastructures culturelles subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est-à-dire principalement dans les centres culturels, les théâtres, les musées et les bibliothèques. Cet inventaire complet des interventions réalisées depuis 1986 ou en cours de réalisation peut être consulté depuis deux ans sur le site internet de la cellule «Architecture». À ce jour, l'administration a procédé au suivi de plus de 170 dossiers d'intégration d'œuvres d'art.

Le décret de 1984 a besoin d'être revu pour de nombreuses raisons: les pratiques de l'art ont évolué, la procédure de désignation des artistes doit être simplifiée, le champ d'application doit être étendu aux espaces publics, le seuil d'application et le calcul du montant à consacrer aux interventions artistiques doivent être revus et simplifiés, et le fonctionnement actuel de la CIOA doit dorénavant respecter le décret sur la nouvelle gouvernance. Le projet de nouveau décret actuellement à l'étude par mon cabinet et par la cellule «Architecture» de la Fédération Wallonie-Bruxelles clarifiera ces questions.

Il serait aussi nécessaire de sensibiliser les autres niveaux de pouvoir à la plus-value de cette pratique. C'est la raison pour laquelle la publica-

tion du nouveau décret sera accompagnée d'une campagne de communication adressée prioritairement aux pouvoirs publics.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Je note avec beaucoup de satisfaction que vous avez l'air, Madame la Ministre, d'être fort intéressée par cette problématique. Un projet de décret est à l'étude dans votre cabinet. C'est une bonne nouvelle. Le décret de 1984 est rarement appliqué et ne l'est que par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il n'est pas mis en œuvre dans les écoles. Il s'agirait pourtant d'une formidable opportunité de mettre les enfants dès leur plus jeune âge en contact avec l'art. Beaucoup de choses sont à revoir dans ce décret qui partait pourtant d'une excellente idée.

Au Québec, j'ai eu l'occasion de visiter la capitale de cette province et j'ai réalisé la mesure importante dans laquelle les artistes sont intégrés à l'espace public. Le montant prévu par le décret de 1984 est relativement ridicule. Il est dégressif et tombe rapidement à 0,25 % de l'investissement total qui est consacré à l'art. Si je prends par exemple un investissement de dix millions d'euros, seuls 35 000 euros doivent être consacrés aux œuvres d'art. Je suis persuadé qu'il y a donc ici une idée intéressante à creuser dans les années futures et je me réjouis que vous alliez y travailler. Cela ne m'étonne par ailleurs pas. Puisque vous avez vécu au Québec, vous avez certainement été, comme moi, fort impressionnée par le dynamisme qui y existe dans ce domaine.

### **3.3 Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Prolongement des mesures de soutien à la diffusion culturelle»**

**M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).** – Nous avons reçu un courrier de la part de fédérations professionnelles qui sont essentiellement issues des secteurs des arts vivants et dont les missions sont directement attachées à la diffusion culturelle. Ce courrier nous invite à poursuivre un travail de sensibilisation auprès des provinces et de la Commission communautaire française (COCOF) pour les inciter à assurer une harmonisation des aides à la diffusion dans le contexte actuel. Mon groupe politique attache une grande importance à la diffusion culturelle et à l'emploi qu'elle génère. Les aides à la diffusion ont des effets considérables sur les droits culturels et l'accès à la culture.

Alors que la situation des organisateurs de spectacles est extrêmement perturbée par les mesures sanitaires en vigueur, ceux-ci souhaiteraient recourir davantage aux programmes «Art et vie» et «Spectacle à l'école» afin d'être soutenus pour

tous les spectacles devant être annulés ou reportés dans les prochains mois à cause de la crise. Pour rappel, des interventions avaient été versées aux organisateurs durant le confinement pour compenser les annulations. Les budgets ont donc été liquidés au profit des compagnies et collectifs artistiques. Aujourd'hui, les organisateurs de spectacles font face à de nouvelles difficultés et sont toujours forcés d'annuler ou de reporter une série d'événements.

Quelle suite a-t-elle été donnée à cette demande émanant des fédérations des secteurs des arts vivants? Qu'en est-il d'une éventuelle prolongation de ces dispositions pour les représentations qui seraient prochainement annulées en raison des mesures sanitaires? Avez-vous pris attitude pour encourager les provinces ou la COCOF à également élargir le budget affecté aux aides à la diffusion afin que des interventions puissent être demandées par les organisateurs pour chaque report de représentation?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, j'accorde une importance considérable à la diffusion culturelle; c'est la raison pour laquelle j'ai fait du futur décret «Diffusion» un élément central de cette législation et la pierre angulaire d'un accès équitable pour tous à la culture.

Le 4 septembre dernier, j'ai également reçu un courrier émanant des fédérations professionnelles des secteurs des arts vivants qui souhaitent aborder plusieurs aspects de la reprise dans ce contexte sanitaire incertain. Parmi leurs questions figuraient les tournées «Art et vie» et le programme «Spectacle à l'école». À la suite de cette interpellation, mon cabinet a organisé une réunion, à laquelle j'ai participé. Quinze fédérations étaient représentées lors de ce rendez-vous, qui s'est tenu le 11 septembre. À cette occasion, je leur ai rappelé ce qui avait déjà été entrepris dès le début de la crise en mars, à savoir: le maintien des subventions «Art et vie» et «Spectacle à l'école» pour les représentations annulées et l'assurance d'une subvention en cas de report à la rentrée, même si le spectacle a bénéficié d'un maintien par ailleurs. À la même période, j'ai invité les provinces et la COCOF à maintenir également les subventions de leur côté, ce qu'elles ont fait en majorité. Les fédérations m'ont exposé leurs craintes quant au fait que les provinces et la COCOF ne suivent pas le mouvement lancé par la Fédération Wallonie-Bruxelles en ce qui concerne le maintien de la subvention en cas de report. Je me suis donc engagée auprès d'elles à sensibiliser à nouveau les autres entités à ce sujet, ce que j'ai fait: un courrier est parti ce lundi 21 septembre, invitant ces entités à faire preuve de souplesse dans ce contexte toujours éminemment compliqué pour le secteur des arts de la scène.

Afin de répondre budgétairement aux demandes de subvention pour les reports, les enveloppes «Art et vie» et «Spectacle à l'école» ont été augmentées de 100 000 euros chacune, sachant que leurs budgets initiaux respectifs s'élevaient à 1 317 000 euros et 950 000 euros. Ces deux dispositifs sont extrêmement importants en termes de soutien financier à la diffusion, mais ils nécessitent tous deux une révision. Le dispositif «Art et vie» fera bientôt l'objet d'une réforme, dont les contours ne sont pas encore définis. Il faudra d'abord passer par une phase de concertation avec les secteurs, mais je tiens à m'atteler rapidement à ce chantier en raison de l'importance cruciale qu'il revêt dans le contexte de redéploiement du secteur culturel.

**M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).** – Tant le maintien des subventions en cas de report de représentations que l'augmentation des budgets et la révision de ces dispositifs en vue de les améliorer sont d'excellentes nouvelles pour les associations culturelles, les compagnies, la diffusion culturelle, les publics et, dès lors, le droit pour tous de participer à la vie culturelle. C'est très important. Madame la Ministre, vous portez une grande attention à cet enjeu et en assurez le suivi, je vous en remercie!

Il est heureux que les autres entités vous aient suivie. La COCOF doit encore se positionner; elle le fera sans doute très prochainement. Ces aides pourront alors être renforcées.

#### **3.4 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Fonds d'urgence: dossiers en attente»**

**M. Benoît Dispa (cdH).** – Je voudrais revenir sur la situation des institutions culturelles au regard notamment du fonds d'urgence. Les mesures sanitaires imposées par le Conseil national de sécurité (CNS) du 25 août dernier sont à prendre en référence en attendant celles qui seront définies aujourd'hui. Madame la Ministre, je vous interrogerais sur ce sujet dans une autre question. Les mesures de sécurité hypothèquent grandement la saison culturelle et font même porter une menace sur la survie de certaines institutions.

Vous avez annoncé dans la presse, le 25 août dernier également, que les théâtres subventionnés ne risquaient pas la fermeture, «toutes leurs subventions étant maintenues». Vous avez même déclaré avoir permis à tous les opérateurs subventionnés, «et même [à] ceux bénéficiant d'une toute petite subvention ponctuelle», d'entrer une demande d'indemnisation. Fin août, vous confirmez: «tous les préjudices subis qui ont été

communiqués sont, aujourd'hui, couverts par l'indemnisation».

Ces propos rassurants correspondent sans doute à une partie de la réalité, mais ils sont néanmoins démentis par des retours que je reçois du terrain. Je perçois de nombreux signaux d'inquiétude et parfois même des cris d'alarme.

Lors de la dernière commission, vous avez communiqué un certain nombre de chiffres. Vous avez fait le point sur les interventions grâce au fonds d'urgence dégagé durant la crise par le gouvernement. Pour rappel, ce fonds vise à apporter une aide directe aux opérateurs culturels subissant des pertes de recettes importantes, en raison de l'annulation d'activités ou la fermeture des lieux. Vous avez communiqué les chiffres et vous avez confirmé que le gouvernement avait approuvé en juillet dernier les arrêtés de subvention. Puis-je considérer aujourd'hui que tous les dossiers sont bouclés?

Il me revient qu'au début de ce mois de septembre, votre cabinet était toujours occupé à analyser certaines demandes en attente d'une clarification sur les critères d'éligibilité. Confirmez-vous que les opérateurs ayant déjà bénéficié de subventions ponctuelles émanant de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont éligibles? Ce point est important puisqu'un certain nombre d'opérateurs qui ont reçu, à l'époque, une aide parfois modeste sont néanmoins considérés comme inéligibles.

Enfin – c'est sans doute la question la plus importante – avez-vous mis en place une stratégie visant à venir en aide aux nombreux lieux culturels non reconnus qui vous interpellent depuis plusieurs semaines et qui craignent aujourd'hui la faillite? Si je ne devais en citer qu'un, ce serait le Théâtre du Trocadéro de Liège, une institution importante dans la vie culturelle liégeoise et même très largement au-delà. Depuis 100 ans, cette salle accueille des spectacles qui rencontrent beaucoup de succès. Ce sont des dizaines de productions musicales, théâtrales, de variété et d'humour.

La société de gestion est acculée financièrement. Elle n'a jamais bénéficié de subvention de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'une certaine façon, nous pouvons nous réjouir que certains opérateurs culturels fonctionnent en temps normal sans recours à l'argent public. Mais la situation empire. En l'absence de mesures, c'est la fermeture qui menace.

Quelle stratégie comptez-vous déployer pour aider les opérateurs non subventionnés? Envisagez-vous de leur accorder une reconnaissance temporaire qui leur permettrait d'accéder aux aides de la Fédération Wallonie-Bruxelles, aujourd'hui réservées aux opérateurs subventionnés? Avez-vous entamé une réflexion sur ce secteur culturel particulier particulièrement fragilisé actuellement?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – J'ai formulé une réponse à votre question, Monsieur le Député. Je voudrais néanmoins poser préalablement une question sans savoir à qui m'adresser pour le faire. Quelle est la définition d'un élément neuf pour répondre à une question qui a déjà été développée dans sa globalité et qui a trouvé réponse lors de la précédente réunion de la commission de la Culture? Un simple retour du terrain ou un simple témoignage de l'un ou l'autre peuvent-ils être considérés comme un élément neuf justifiant que vous posiez à nouveau votre question?

J'entends que l'élément neuf peut être de nature diverse. Monsieur Dispa, simplement à titre d'information, quel est l'élément neuf qui sous-tend votre question d'aujourd'hui?

**M. Benoît Dispa (cdH)**. – Il s'agit des informations qui proviennent du terrain, de l'inquiétude accrue de la part d'opérateurs culturels qui ne sont pas dans les conditions d'éligibilité du fonds d'urgence et qui lancent un appel à l'aide en s'adressant notamment au parlementaire que je suis.

Je crains, Madame la Ministre, que la situation actuelle dure encore quelque temps. Inévitablement, je dois vous interroger pour actualiser les données en ma possession. Je ne souhaite pas vous indisposer en agissant de la sorte, mais il faudra malheureusement vous résoudre à répondre à ma question, car les problèmes persistent. Souffrez que nous puissions vous questionner sur la façon dont vous envisagez ces problèmes qui s'accroissent au fil du temps ou qui prennent des formes, jour après jour, un peu différentes.

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Il n'y a aucune animosité dans ma question préalable, formelle.

**M. Benoît Dispa (cdH)**. – Ni dans ma réponse.

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – En réalité, j'essaie simplement de comprendre comment fonctionne la règle de l'élément neuf. J'ai évidemment une réponse à apporter à votre question, Monsieur le Député.

**M. Olivier Maroy (MR)**. – Je ne vais pas voler au secours de mon collègue, mais en tout cas défendre l'action du Parlement. La question a été jugée recevable par les services. Je peux vous garantir, Madame la Ministre, qu'ils sont particulièrement pointilleux. Si le moindre élément permettrait de rejeter la question, ils ne se priveraient pas de le faire. Le filtre est efficace! La question est donc recevable. J'entends qu'il est contrariant

pour un ministre d'avoir l'impression de devoir se répéter de quinzaine en quinzaine. Je propose toutefois d'avancer dans nos travaux!

**M. Benoît Dispa (cdH)**. – À moins que vous souhaitiez ajouter un filtre ministériel, Madame la Ministre, qui viendrait en sus de celui des services du Parlement.

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur Dispa, ce que vous avancez comme élément neuf me pose question. J'ai l'impression que vous sortez de l'esprit de ce qu'il faut entendre par «élément neuf». Pour moi, il s'agit d'une prise de position nouvelle, d'un article fraîchement publié, etc.

Je salue ici, Monsieur le Député, la ténacité et la continuité de vos questions sur la mise en œuvre du fonds d'urgence. Comme je vous le disais lors de notre dernière commission, le gouvernement a approuvé les arrêtés de subvention des opérateurs bénéficiaires de la «deuxième vague» du fonds d'urgence. Les dossiers ont été traités par l'Administration générale de la culture (AGC) et sont à ce stade – pour reprendre vos termes – bouclés. L'AGC entame la phase de vérification des justificatifs pour la «première vague» du fonds d'urgence.

Évidemment, un fonds d'urgence ne porte pas ce qualificatif pour rien. Au vu de la grande difficulté dans laquelle se trouvaient les opérateurs, nous nous sommes fait un devoir de traiter ces demandes urgentes le plus rapidement possible. Il n'est pas aisé de fonctionner dans l'urgence et il est évidemment possible que certains dossiers n'aient pas reçu la réponse favorable qu'ils attendaient. Nous sommes à l'écoute de ces opérateurs: c'est ce que mon cabinet fait depuis presque un mois! Nous assurons actuellement un véritable «service après-vente» du fonds d'urgence, pour soutenir au mieux les opérateurs en difficulté. C'est dans ce cadre que mon cabinet a notamment rencontré la direction de la ferme de Martinrou, ce que j'avais prévu d'expliquer dans ma réponse à la question orale de Mme Sobry, question qui a été reportée.

Je vous confirme que les opérateurs ayant déjà été subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'année qui a précédé sont bien entendu éligibles au même titre que les autres. Enfin, comme je vous l'ai déjà dit, nous sommes bien entendu très concernés par les nombreux lieux non reconnus qui, nous en sommes conscients, sont actuellement dans une grande détresse. Dans les limites des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des moyens dont elle dispose, mon cabinet travaille sur cette question pour y apporter des solutions.

**M. Benoît Dispa (cdH)**. – Madame la Ministre, vos éléments de réponse me confortent dans la pertinence de ma question. En

effet, vous affirmez que les dossiers sont bouclés et vous reconnaissez qu'un travail subsiste à l'égard de demandeurs qui soit sont insatisfaits de la réponse qu'ils ont obtenue, soit sont dans une situation telle qu'ils continuent de se tourner vers vous. Le cas échéant, je ne manquerai pas de vous transmettre des informations plus précises au sujet de certains dossiers dont j'ai connaissance.

Enfin, en ce qui concerne les lieux culturels non reconnus, vous affirmez être très concernée par cette problématique. Ce faisant, vous confirmez que la question mérite d'être posée. Je vous ai demandé si vous aviez mis en place des éléments de stratégie par rapport à cette situation, j'entends que vous avancez même des solutions. Je prends bonne note de votre réponse et je présume que vous ne manquerez pas d'avancer des propositions concrètes par rapport à cette thématique. Je me permettrai alors de vous interroger à nouveau à ce sujet puisque vous aurez alimenté la réflexion avec des éléments plus tangibles que ceux que vous avez exprimés aujourd'hui.

### 3.5 Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Place du rire dans nos politiques culturelles?»

**M. Matteo Segers (Ecolo).** – Le rire est une force culturelle et artistique. Se marrer, se bidonner, se poiler, rigoler, pouffer, glousser, jamais le Belge n'aura eu tellement besoin de retrouver sa joie de vivre et sa bonne humeur. C'est d'ailleurs ancré dans sa personnalité, sa culture: il aime rire. Le monde entier connaît notre pays pour son surréalisme, son autodérision, sa bonhomie, sa capacité à rassembler les personnes les plus éloignées autour d'une blague ou d'un moment convivial, hors du temps et des préconçus. Nous sommes les champions du rire!

Pourtant, la crise de la Covid-19 a révélé à quel point la place des acteurs de l'humour dans nos politiques culturelles ne prête pas à rire. Il existe un réel danger à ne pas nous intéresser aux risques de voir disparaître des acteurs et des espaces dont la vocation première est de nous distraire, nous extraire de nos vies par le rire; celles et ceux qui ne sont pas encore inscrits dans des reconnaissances «structurelles».

Il s'agit d'une question fondamentalement culturelle qui a toute sa place dans le redéploiement de nos politiques. Nous savons le monde culturel et événementiel belge particulièrement touché par les conséquences du coronavirus: salles de spectacles fermées, activités parfois suspendues, difficultés de programmation et d'organisation en raison de l'évolution incertaine de la situation sanitaire. Si le déconfinement pro-

gressif a permis une reprise des activités, l'été a toutefois été marqué par des festivals annulés, des jauges limitées ainsi que des combats culturels qui sont engagés dans la survie et dans lesquels les acteurs du rire ont été particulièrement actifs.

Malheureusement, les cadres de reconnaissance culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles n'ont pas toujours permis de venir directement en aide à des espaces, collectifs et acteurs pour qui l'humour et le rire sont le premier objet créatif. Cela sans remettre en question la diversité de nombreux acteurs reconnus en arts de la scène et qui donnent une place importante à l'humour: on prend plaisir à rigoler au théâtre, qu'il soit reconnu ou non.

Toutefois, sans écarter directement une possibilité de subventionnement, les cadres décrétaux n'inscrivent pas directement l'humour et le rire dans les politiques culturelles et artistiques. Il m'est d'ailleurs arrivé d'entendre, dans des instances d'avis, la phrase suivante: «C'est drôle, donc ce n'est pas de l'art». Je ne peux que m'opposer à un tel point de vue. Ce manque de considération se reflète dans l'octroi des aides et des reconnaissances aux professionnels de l'humour. Il arrive que ces artistes et opérateurs ne bénéficient pas d'un traitement et d'une considération artistique à la hauteur de leur impact social. Je ne crois pas à l'art pour l'art.

On peut s'interroger sur les critères d'analyse du décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des Arts de la scène (décret «Arts de la scène»). Ces critères ramènent les cafés-théâtres, les cabarets, les compagnies théâtrales spécialisées dans l'humour, les collectifs d'improvisation ou les acteurs de *stand-up* au rang d'acteurs locaux ou privés, les soustrayant *de facto* aux politiques culturelles et créatives de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pourtant, le rire est fondamentalement inscrit dans l'action artistique depuis les débuts de l'histoire des arts vivants. L'aventure de la représentation vivante humaine connaît, depuis l'Antiquité, des formes spectaculaires expressément tournées vers l'humour. Par ailleurs, l'humour est une discipline inscrite dans le travail d'éducation permanente: des milliers de jeunes, issus de tous les quartiers et de toutes les origines, s'investissent en Belgique dans l'action culturelle par ce levier qu'est l'humour. Enfin, on ne pourra pas résoudre la question de la pratique culturelle et de son accessibilité sans considérer l'art de faire rire comme une partie intégrante de nos champs de création. La crise démontre qu'il est temps de voir ce monde comme un acteur à part entière de nos politiques culturelles.

Pour mon groupe, le développement d'une culture relocalisée et pensée avec les citoyens se fonde sur la prise en compte de nos identités. Le redéploiement culturel et artistique doit intégrer le

mérite et l'action de ceux qui nous font rire, à travers un soutien à la caricature dessinée, au verbe décalé, à la représentation gesticulée ou à la musique et au chant satiriques. Les formes existantes sont légion et appellent à une considération politique et intégrée dans les référentiels de la création artistique.

Plusieurs opportunités permettraient d'ouvrir ce débat, telles que l'évaluation et l'adaptation du décret «Arts de la scène», comme prévu par la Déclaration de politique communautaire (DPC), et la création d'un décret «Diffusion» dont vous avez déjà parlé, Madame la Ministre. Par ailleurs, nous pouvons nous appuyer sur la volonté des acteurs du rire qui se fédèrent et veulent construire une nouvelle alliance avec les lieux culturels tout comme celle des opérateurs culturels locaux qui désirent eux-mêmes développer l'accès aux droits culturels en donnant une juste place au rire. Tout cela se construit notamment grâce à la diversité culturelle. Le rire rassemble: il a cette force de réunir des personnes issues de différentes réalités sociales et culturelles et il permet de transgresser les frontières et les *a priori*.

Madame la Ministre, cette question est donc bien politique et appelle un débat de fond pour la construction d'une politique culturelle qui s'ouvre davantage et se tourne, avec détermination, vers ceux qui s'en sentent éloignés. Je souhaiterais donc entendre votre point de vue à l'entame de l'ouverture des travaux sur le décret «Arts de la scène» et sur le décret «Diffusion». Le rire trouvera-t-il une place dans les débats et les évolutions à venir, sachant que ces acteurs ne sont pas encore reconnus et n'ont pas forcément voix au chapitre? Les appels à projets émis à l'issue du rapport «Un futur pour la Culture» s'adressent-ils aussi aux acteurs du rire?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Votre question a évoqué chez moi le souvenir d'un roman: «*Le Nom de la rose*» d'Umberto Eco, œuvre littéraire majeure, magistralement transposée à l'écran par Jean-Jacques Annaud en 1986. Ce roman consacre une grande partie de son propos à la question du rire. Le protagoniste, le moine franciscain Guillaume de Baskerville, incarne la vision de l'auteur selon laquelle le rire est un instrument de vérité et de liberté. Il s'oppose en cela aux autorités parfois empreintes de certitudes.

L'humour est essentiel, entre autres, si on le considère aussi comme l'acceptation de rire de soi. À la question «peut-on rire de tout?», que j'associe pour ma part à Philippe Geluck, j'ai tendance à répondre par la positive. Je le fais à une condition: celle d'être capable au préalable de rire de soi-même et d'oser abandonner ses certitudes. Si le rire apaise, soulage, divertit, il est aussi cet adjuvant dans notre quête d'humanité.

Cela étant dit, je ne peux que valider le constat exprimé à travers votre question. Trop longtemps, le rire a gravité hors de l'orbite des politiques culturelles. L'humour est parfois perçu comme le parent pauvre des arts de la scène, souvent d'ailleurs par ses propres opérateurs. Quelquefois considéré avec condescendance par rapport au théâtre ou aux formes d'expression vues comme «plus sérieuses», l'humour est un écosystème particulier. Les métiers y sont semblables à ceux des autres domaines: on parle aussi de producteurs, diffuseurs, comédiens et techniciens. Pourtant, les structures qui composent ce milieu sont principalement privées et ont finalement assez peu de liens avec les autres secteurs des arts de la scène, malgré les similitudes.

On ne peut pourtant nier l'évolution que connaît le monde de l'humour depuis une dizaine d'années. Souvent cantonné aux petites structures privées telles que les cafés-concerts ou les dîners-spectacles, l'humour est désormais présent dans tous les types de lieux de diffusion. Les humoristes de la Fédération Wallonie-Bruxelles remplissent des théâtres prestigieux ou tiennent des chroniques très suivies notamment sur la RTBF ou sur France Inter. Pourtant, les spectacles humoristiques, le *stand-up* et les matchs d'improvisation restent, encore aujourd'hui, en marge du champ d'action de l'Administration générale de la culture (AGC). Pour y remédier, il faudrait commencer par identifier les acteurs et cartographier les structures de production, de diffusion et de promotion avant d'envisager de faire entrer ce secteur dans notre périmètre d'action et de soutien.

Si des mécanismes d'aide à la création humoristique existent déjà en Fédération Wallonie-Bruxelles, ils sont peu nombreux et ne sont pas encore soutenus de manière pérenne. J'en pointerai deux. Repris voici deux ans par les humoristes Alex Vizorek et Guillermo Guiz, le *Kings of Comedy Club* est un lieu dédié au *stand-up* à Ixelles. Il offre une scène aux humoristes et place notre capitale sur la carte de l'humour. En outre, le *Kings of Comedy Club* souhaite soutenir les jeunes humoristes. À travers trois projets, l'«*Academy*», le «*Next Prince Of Comedy*» et la «*Carte Blanche*», le lieu permet à des jeunes talents issus de milieux moins favorisés et/ou bénéficiant d'un faible réseau d'accéder au *stand-up* et leur donne tous les outils pédagogiques et communicationnels pour développer leur carrière. J'ai rencontré l'équipe de l'établissement le 18 juillet dernier afin d'entendre leurs préoccupations. Une demande de soutien est depuis lors parvenue à mon cabinet et elle sera analysée dans les plus brefs délais.

Certains centres culturels ont instauré, par leurs propres moyens, des dispositifs d'aide à la création dans le domaine de l'humour. L'initiative du centre culturel de Seraing est à ma connaissance assez unique en son genre. Baptisée «*Au-*

*jourd'hui, moi je ris*», elle propose un accompagnement complet à un comédien en phase de création: la mise à disposition de la petite ou de la grande salle pour ses répétitions, une séance photo, la création de l'affiche du spectacle et de son dossier de presse, la création technique du son et de la lumière de l'œuvre ou encore une aide à sa promotion. Ainsi, une équipe complète assiste l'artiste et lui permet de se consacrer pleinement à la création. Utile et pertinente, cette initiative pourrait servir de modèle à une aide plus structurée, que nous devons formaliser et encourager.

Les appels à projets émis à l'issue du rapport «Un futur pour la Culture» sont ouverts à toutes les disciplines et connaissent un véritable succès. Ce mardi 22 septembre, les services de l'AGC avaient déjà réceptionné 230 dossiers de bourse pour un montant d'un peu plus de deux millions d'euros et 46 dossiers de résidence pour un montant de 1 362 000 euros. Certains de ces dossiers émanent du monde de l'humour. Cependant, pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, il faut aller plus loin dans l'aide accordée à ce milieu. C'est pourquoi la cellule «Culture-enseignement» de mon cabinet élabore en ce moment une note visant à dresser une cartographie du monde de l'humour en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'objectif est de dégager des propositions favorisant un soutien pérenne et efficace à ce secteur jusqu'ici marginalisé.

**M. Matteo Segers (Ecolo).** – Je suis ravi de constater la détermination du gouvernement et du Parlement de se consacrer à cette question qui a toute sa place dans les politiques culturelles. La note rédigée en ce moment par votre cabinet permettra des avancées concrètes. Il serait utile que ce travail soit présenté au sein de cette commission. J'ai eu la chance de rencontrer Umberto Eco à l'Université de Bologne, où il était titulaire d'une chaire professorale. J'étais alors présent à l'occasion d'une parade, et donc entièrement habillé et maquillé de bleu, ce qui me plaçait en total décalage avec l'environnement universitaire. Le professeur Eco m'a alors dit: «Ce qui est magnifique chez vous, les Belges, c'est que vous nous faites profondément rire». Cette anecdote doit nous rappeler que la culture n'est pas une question d'élite, mais bien une question de tripes. Les Belges ont en eux une volonté de rigoler et de créer ensemble des moments magiques.

Je retiendrai simplement de notre échange que nous sommes en train d'écrire une nouvelle page, qui n'était pas spécifiquement prévue dans la DPC. J'espère que les différents partenaires politiques soutiendront cette avancée en comprenant qu'il est réellement opportun, en cette période de crise, de soutenir les acteurs du monde de la culture et de l'humour.

### **3.6 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et mi-**

**nistre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Conseil national de sécurité (CNS)»**

### **3.7 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Réunion préparatoire du prochain Conseil national de sécurité du 10 septembre»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**M. Benoît Dispa (cdH).** – Madame la Ministre, la question que je vous ai adressée la semaine dernière en réunion de commission est presque une question d'actualité aujourd'hui puisqu'elle porte sur les travaux du Conseil national de sécurité (CNS). Sauf erreur de ma part, ce dernier se réunit en ce moment même pour faire le point sur la situation sanitaire. Un comité de concertation réunissant les représentants du gouvernement fédéral et des entités fédérées devait avoir lieu en amont pour préparer la réunion.

J'imagine que des thématiques telles que la bulle sociale de cinq personnes ou la période de quarantaine seront examinées par le CNS. Si l'idée est de développer une sorte de «mode d'emploi» de la vie en société en temps de pandémie pour permettre aux gens de vivre et travailler aussi normalement que possible, tout en limitant la propagation du virus, j'imagine mal que la situation du secteur culturel ne soit pas abordée. Hier, nous avons interrompu nos travaux afin de vous permettre de rejoindre le comité de concertation, ce qui confirme que les questions liées à la culture sont au cœur des réflexions et décisions à venir du CNS.

Dans l'attente des décisions qui tomberont dans le courant de la journée, pouvez-vous faire le point au sujet des discussions que vous avez eues hier? À la faveur de ce comité de concertation, avez-vous formulé un certain nombre de revendications? Avez-vous relayé des propositions au sein du comité de concertation ou auprès du ministre-président dans la perspective d'une reprise plus sereine et efficace des activités pour les acteurs de terrain, et plus particulièrement les acteurs culturels?

Quelles suites comptez-vous donner aux demandes toujours d'actualité formulées par certaines fédérations professionnelles? Je pense particulièrement à la possibilité d'accueillir les spectateurs au départ d'une jauge établie à 60 % de la jauge réelle de chaque salle. Cette problématique a-t-elle été évoquée? Est-il envisageable d'y apporter une réponse uniforme pour toutes les

Régions et Communautés du pays? A-t-elle été étudiée par le comité de concertation qui s'est réuni préalablement à la réunion du CNS? D'autres mesures sont-elles en gestation, voire sur le point d'être communiquées? Pouvez-vous nous apporter quelques précisions?

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Le 9 septembre dernier, lors du débat thématique sur le lien entre culture et école, vous avez rappelé que vous vous êtes engagée à «défendre, auprès des experts et des autres Communautés, les modalités pratiques permettant d'envisager rapidement la reprise des sorties culturelles dans le cadre scolaire pour tous les niveaux d'enseignement».

Dans le même temps, vous avez indiqué qu'une réunion de préparation du CNS allait avoir lieu le lendemain, le 10 septembre, avec les ministres de la Culture des autres Communautés.

De son côté, la ministre Désir a précisé que vous finalisiez ensemble «différentes propositions à soumettre aux experts en vue d'ouvrir de nouvelles perspectives, tout en veillant à la sécurité de tous». La ministre a également appelé «les enseignants et les équipes pédagogiques à ne pas précipiter les annulations d'abonnements et les sorties qu'ils avaient prévues au programme», mais une semaine plus tard, il n'y a toujours aucune information sur la reprise des sorties culturelles.

La représentante de la Chambre des théâtres pour l'enfance et la jeunesse s'inquiète dans un article du «*Soir*» du 19 septembre dernier: «Si les écoles ne réservent pas maintenant, c'est toute la saison qui est foutue jusqu'à juin 2021».

Au-delà de l'interdiction des sorties culturelles, qui plonge encore un peu plus le secteur dans les difficultés, il semblerait que l'accueil des spectacles dans les écoles soit également problématique – alors que ceux-ci sont autorisés, contrairement aux sorties. Comme me l'expliquait la promotrice d'une compagnie de théâtre, elle rencontre d'énormes difficultés à programmer des spectacles dans les écoles et essuie les annulations.

Il semblerait que la confusion soit totale. La Fédération des employeurs des arts de la scène l'a également confirmé.

Il est urgent de mieux communiquer et de rassurer les parents, les enseignants et les directions sur l'importance et la possibilité du maintien des activités culturelles au sein des écoles, et ce, en toute sécurité, comme nous le confirmaient il y a deux semaines deux épidémiologistes.

Sur quels aspects cette réunion préparatoire a-t-elle porté? Quelles sont les propositions que vous y avez défendues? Quelles sont les conclusions de cette réunion? Y a-t-il un accord sur la reprise des sorties culturelles dans le cadre scolaire? Si oui, dans quel délai?

Qu'est-il prévu pour informer et rassurer les parents à propos des activités culturelles? De quelle manière la Fédération Wallonie-Bruxelles compte-t-elle accompagner les professeurs et les directions dans cette mission?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le 10 septembre dernier, mon cabinet s'est réuni avec celui du ministre-président Jan Jambon et de la ministre Wyckmans, mes homologues chargé de la Culture en Communauté flamande et en Communauté germanophone pour préparer le CNS qui se tient aujourd'hui.

Avant de revenir sur le contenu de la réunion, je reprecise à M. Dispa le travail réalisé par rapport aux jauges et à la demande d'occupation des salles d'un minimum de 60 %, formulée notamment par le Conseil interdisciplinaire des arts de la scène (CIAS). Nous en avons discuté lors de la dernière commission et séance plénière. J'avoue ma perplexité face à votre question. Je vous l'ai dit, la décision est prise et a été communiquée à la presse le 26 août.

La mesure est entrée en vigueur dès le 1<sup>er</sup> septembre, vous en trouverez la description dans le protocole de base du secteur de la culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il prévoit: «Un seul siège fixe doit être laissé vide entre bulles ou individus». Je vous invite à un petit calcul: si tous les spectateurs viennent seuls, ce qui est rarement le cas, la salle sera remplie à 50 %; s'ils viennent à deux au minimum, ce qui est plutôt la norme, la salle sera occupée au deux tiers, soit 66 %. Le 9 septembre dernier, le Théâtre Le Public affirmait d'ailleurs dans la presse que, pour ce qui le concernait, cette règle lui permettait d'atteindre un taux d'occupation des sièges de 70 %.

Pour votre parfaite information, la Flandre a suivi notre modèle et adopté aussi un protocole ramenant la distanciation à un mètre ou à un siège. Il n'existe donc pas de différence de traitement entre le Nord et le Sud du pays.

C'est dans cet esprit que s'est tenue la réunion du 10 septembre, avec pour objectif d'accorder nos revendications en vue de la tenue du CNS. J'ai bien sûr relayé ces revendications auprès du comité de concertation de base où j'ai été invitée hier en dernière minute, comme d'autres ministres d'ailleurs. En effet, il est inhabituel que les ministres fonctionnels participent au comité de concertation.

Lors de la réunion du 10 septembre, nous avons notamment débattu des sorties scolaires. Les sorties culturelles sont évidemment des vecteurs d'éducation privilégiés et nous tiennent à cœur. J'espère bien les relancer dans les plus brefs délais et les meilleures conditions. Nous en avons longuement parlé lors de la séance plénière du 9 septembre. Ma ligne est restée inchangée à cet

égard. La réunion a permis de constater que les ministres de la Culture des trois Communautés partagent la même ligne, de même que la ministre de l'Enseignement, Caroline Désir.

«*Hoe sneller, hoe beter*», le plus vite sera le mieux, était le maître-mot! La réunion d'hier a duré quatre heures. Lors de cette réunion, j'ai évidemment porté les revendications sur différents sujets et le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles a fait de même.

Le comité de concertation a écarté l'idée que c'était au CNS de se prononcer sur les sorties scolaires. Cette décision doit être prise – après avis d'un virologue – par les ministres compétents des différentes Communautés, donc ceux de la Culture et de l'Enseignement. Depuis hier soir, nous travaillons donc pour voir comment autoriser à nouveau au plus vite les sorties scolaires extra-muros.

L'assouplissement des règles relatives aux jauges a également été abordé lors de la réunion de préparation du 10 septembre. Les trois Communautés souhaitent assouplir le dispositif, l'enjeu étant de permettre aux opérateurs de reprendre leurs activités d'une façon telle qu'ils ne jouent plus à perte. En fonction des décisions prises – la situation épidémiologique ayant évolué entre le 10 septembre et aujourd'hui –, nous verrons comment travailler à un assouplissement des protocoles de base (qui reprennent des règles de sécurité sérieuses pour les lieux culturels) ainsi qu'à un soutien du secteur.

À la lumière de l'évolution récente de l'épidémie, ces demandes ont été relayées au ministre-président et à la cellule d'évaluation (CELEVAL). Comme vous, Madame et Monsieur les Députés, j'écouterai la décision qui sera finalement prise par le CNS, mais il est évident que je continuerai de travailler à l'accompagnement du secteur, qu'il s'agisse d'opérateurs reconnus ou pas. Nous savons que cette crise sanitaire continuera de toucher le secteur culturel au-delà de l'année 2020 et c'est pourquoi nous travaillons à dégager toutes sortes de solutions possibles pour venir en aide à ce secteur.

**M. Benoît Dispa (cdH).** – En ce qui concerne la problématique de la jauge, vous me permettez de pointer un paradoxe dans votre réponse. En effet, vous dites d'abord que cette question est réglée et que la Fédération Wallonie-Bruxelles a fait ce qu'il fallait. Vous ajoutez ensuite que la discussion se poursuit concernant l'assouplissement des règles. Il subsiste donc une difficulté vis-à-vis de cette thématique. J'espère que les discussions pourront aboutir dans un sens attendu par les acteurs.

En ce qui concerne les sorties scolaires, l'élément nouveau est que le CNS n'est désormais plus compétent. La balle est donc dans votre camp. Comme vous l'avez dit: «au plus vite, au mieux». Je ne peux que vous encourager à définir rapidement une ligne de conduite pour que l'on

puisse, tant du côté du monde scolaire que du côté du monde culturel, éclaircir cette situation.

Enfin, plus généralement, j'ai cru comprendre que nous n'aurions pas beaucoup d'éléments nouveaux quant aux décisions du CNS concernant le monde culturel. Nous attendrons les communications officielles avant d'en avoir le cœur net. Je n'ai pas entendu de votre part de propositions qui seraient en discussion et qui permettraient de vivre, y compris dans le monde culturel, aussi normalement que possible malgré la situation pandémique qui est particulièrement fluctuante. La réflexion semble donc se poursuivre.

Au-delà des questions relatives aux sorties scolaires, il appartiendra à l'ensemble des autorités concernées par le monde culturel, et donc vous-même en particulier, de prendre la main afin d'avoir, rapidement, un retour à une vie aussi normale que possible. Une vie où le rire et la rencontre pourraient avoir leur place dans les lieux culturels, sans attendre nécessairement que le CNS se saisisse de la question, sauf s'il devait en être autrement cet après-midi. Je ne nourris toutefois pas beaucoup d'espoirs après vous avoir entendue à cet égard.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Si j'ai bien compris, nous avons eu, il y a deux semaines, un vaste débat à ce sujet en séance plénière où vous vous êtes engagées, vous Madame la Ministre ainsi que la ministre de l'Éducation Caroline Désir, à plaider pour permettre à nouveau les sorties scolaires culturelles dans l'enseignement secondaire et, depuis hier mardi, vous savez que cette question est à présent dans les mains des Communautés qui seront responsables en la matière et vont consulter les experts. Personnellement, j'y vois quinze jours perdus. Nous sommes aujourd'hui le 23 septembre et une saison entière est en jeu. Les annulations de spectacle s'enchaînent jusqu'en décembre-janvier et cette saison ne reprendra pas d'un simple claquement de doigts. L'urgence est patente et je déplore cette perte de temps.

Par ailleurs rien n'est clair à ce stade pour les directions et les parents, tant en ce qui concerne les spectacles joués à l'intérieur des écoles que pour les sorties scolaires. Vous allez devoir faire un véritable travail d'information auprès des différents opérateurs concernés. Il y a urgence selon moi, car les travailleurs de la culture sont directement touchés et paient le prix de ce retard et de cette indécision. Mais les lieux culturels sont eux aussi dans la même situation.

Pour illustrer ceci, je relèverai un seul exemple, celui du Théâtre royal du Parc qui comptabilise 40 % de public en moins. Le public scolaire est en effet actuellement absent aux représentations données pour le moment. On n'en parle pas assez, mais énormément d'élèves n'ont pas accès à la culture dans le cadre privé. Or, la mission de l'école est précisément de fournir cet

accès à la culture à tous les élèves. Ce droit leur est retiré pour le moment. Pour les travailleurs, les élèves, les parents, les écoles, les lieux culturels, il y a vraiment urgence à permettre la reprise de ces sorties scolaires le plus rapidement possible.

**3.8 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Dernières évolutions pour le futur du musée d'art moderne et contemporain Kanal»**

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).** – En mai 2018 s'ouvrait la phase de préfiguration du nouveau musée bruxellois d'art moderne et contemporain, le fameux Kanal-Centre Pompidou. Cette nouvelle institution culturelle présente la particularité d'avoir établi une convention de partenariat de dix ans avec le Centre Pompidou de Paris. Selon les modalités de ladite convention, le Centre Pompidou s'est engagé à mettre à disposition de notre institution culturelle les œuvres d'art de sa collection pour une durée de cinq ans, à participer à la définition du projet culturel et scientifique, ainsi qu'à participer à la stratégie d'acquisition du musée pour ses collections permanentes.

Plusieurs phases de travaux se succéderont prochainement, visant à la transformation de l'ancien garage Citroën en un nouveau lieu culturel voulu emblématique. Ces travaux devraient commencer sous peu et s'étaler sur environ quatre ans, pour une ouverture définitive du musée prévue initialement à l'horizon 2023, maintenant reportée à 2024.

Durant la précédente législature, votre prédécesseure avait souligné à plusieurs reprises que, pendant longtemps, le cabinet de la ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'avait pas fait l'objet de sollicitation officielle de la Région de Bruxelles-Capitale. Kanal-Centre Pompidou avait uniquement bénéficié du soutien financier de la Fédération par le biais du budget consacré à la promotion de Bruxelles, sans qu'émerge une réelle collaboration entre les deux entités.

S'agissant de Kanal-Centre Pompidou, on a souvent reproché aux autorités régionales d'avancer en «cavalier seul» dans la mise en œuvre de cette institution culturelle. Pourtant, la précédente ministre de la Culture considérait que l'expérience de notre institution dans le développement financier et culturel du projet aurait pu être profitable à tous. Madame la Ministre, j'aimerais dès lors faire le point sur la manière dont vous vous êtes approprié ce dossier depuis votre entrée en fonction.

Quels contacts ont-ils été établis avec les autorités de la Région bruxelloise à ce propos?

Des discussions relatives aux modalités d'un éventuel partenariat ont-elles eu lieu dernièrement? De quelle manière la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait-elle être associée à la stratégie d'acquisition d'œuvres d'art pour la future collection permanente du musée? De nouveaux contacts ont-ils eu lieu concernant d'éventuels prêts de collections de musées ou d'œuvres d'art qui dépendent de la Fédération? Des démarches visant à mettre en valeur des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le futur de Kanal-Centre Pompidou ont-elles été entreprises?

Une autre question porte sur la recherche de partenariats le long du canal, afin de créer un programme d'activités *extra-muros*. Afin d'envisager ce projet, Kanal-Centre Pompidou a vraisemblablement multiplié les contacts auprès des associations, des écoles et de différentes institutions sociales et culturelles. La Fédération Wallonie-Bruxelles ou certaines institutions qui en dépendent ont-elles été contactées en ce sens? Enfin, de manière générale, quelle est votre perception de l'évolution de l'institution culturelle? Quelles synergies avec des opérateurs liés à la Fédération sont-elles envisageables dans le futur?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – En effet, ma prédécesseure avait très pertinemment souligné que, malgré une démarche proactive de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2016, la direction de Kanal-Centre Pompidou avait très fermement insisté sur le caractère exclusivement régional du projet; une position réaffirmée publiquement, citant notamment les Communautés dont l'aide et le support ne seraient jamais sollicités.

Cette position a été jusqu'ici maintenue avec constance et je vous confirme que Kanal-Centre Pompidou n'a donc jamais fait appel ni à l'expertise de la Communauté française, ni à son soutien dans l'établissement de partenariats – en ce compris scolaires –, ni à la mise en dépôt ou au prêt d'œuvres. Cela aurait pourtant été hautement pertinent, la collection de la Fédération Wallonie-Bruxelles comptant dans ses réserves près de 20 000 œuvres dont certaines, majeures, pourraient parfaitement s'inscrire dans le projet d'un grand centre d'art contemporain.

En Région wallonne, un partenariat actif se structure autour de l'accord de coopération du 28 mars 2018 entre la Communauté française et la Région wallonne relatif à la restauration, la réaffectation, le redéploiement, la conception de projets immobiliers à caractère culturel, patrimonial et/ou touristique en Wallonie. Actualisé en 2018, ce partenariat a débuté en 2008.

Pour illustrer une bonne pratique, il convient de citer le chantier mené au Musée des Beaux-Arts de Tournai où, en bonne intelligence avec les porteurs de projets et les administrations wallonne,

communautaire et locale, la conception architecturale, l'élaboration d'un projet d'exploitation et la mise en dépôt d'œuvres font l'objet de contacts et d'une opérationnalisation pluriannuelle. Cette procédure a déjà abouti à l'octroi de subventions de fonctionnement et s'inscrit dans une réelle dynamique de développement. Or, un tel accord et un tel volontarisme n'ont pas de pendant dans le dossier Kanal-Centre Pompidou. Si la position de l'opérateur venait à évoluer, toute sollicitation de l'institution culturelle serait traitée par mes services avec diligence et une volonté d'entamer un partenariat permettant de poursuivre des objectifs communs.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).** – Madame la Ministre, votre réponse a le mérite d'être claire, mais elle me désole. Vous montrez pourtant, au regard de l'exemple wallon, que des coopérations sont à la fois possibles et profitables. Je ne comprends donc pas ce refus de collaboration avec Kanal-Centre Pompidou. D'autant plus que, lorsque j'interpellais le ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale Rudi Vervoort, il était moins catégorique que vous à propos d'éventuelles collaborations et laissait entendre que celles-ci étaient envisageables. Dans votre réponse, vous évoquez au contraire un «volet fermé» en parlant d'une coopération qui aurait été mutuellement profitable.

Il existe dans les collections de la Fédération Wallonie-Bruxelles une grande quantité d'œuvres et d'artistes belges et leur rayonnement était l'un des objectifs de Kanal-Centre Pompidou. Il semble toutefois que ce dernier se soit enfermé dans une dépendance absolue au Centre Pompidou. Je regrette cet état de fait et espère encore que les choses vont évoluer. Établir trop de frontières entre les institutions est préjudiciable pour le rayonnement culturel au sein de notre Fédération Wallonie-Bruxelles et, plus largement, dans notre pays, pourtant tellement diversifié.

### **3.9 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Retard dans le traitement des demandes de subventions»**

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Madame la Ministre, selon plusieurs témoignages, le traitement des demandes de subventions aurait pris du retard cette année. Des dossiers déposés voici de nombreux mois, pour lesquels les commissions correspondantes auraient déjà remis leur avis depuis longtemps, n'auraient toujours pas reçu de réponse officielle en août alors que, bien souvent, la période subventionnée avait déjà commencé. Ces retards occasionnent bien évidemment des soucis d'organisation pour les personnes et les

structures en attente du traitement de leur demande. En l'absence de réponse claire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, certaines ont même dû reporter, voire annuler, le projet prévu.

Je vous ferai part de trois exemples concrets, car il est important de comprendre les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes qui ont introduit ces dossiers. Un porteur de projet nous a expliqué avoir déposé un dossier à la fin du mois de février pour la commission pluridisciplinaire. À la fin du mois d'août, la dernière communication qu'il a reçue lui indiquait que la ministre prendrait une décision en fin de semaine, que la période subventionnée avait déjà commencé et que la création avait déjà passé sa première résidence. Cet opérateur doit donc organiser la production des collaborations sans savoir s'il pourra payer ses collaborateurs.

Je citerai pour deuxième exemple celui d'une directrice de compagnie qui nous a indiqué, au début du mois de septembre, n'avoir toujours reçu aucune réponse pour un dossier rentré en octobre 2019. Impossible de savoir quand cette compagnie va recevoir les montants! On lui aurait annoncé un délai minimum de deux mois, alors que le travail a commencé depuis le 30 août. Il s'agira donc de bénévolat pendant presque trois mois. Cette situation est très compliquée à gérer. Une réponse aurait en principe dû être envoyée en mars 2020.

Enfin, mon troisième exemple est celui du festival Découvrez-vous; qui a dû annuler sa quatrième édition. En cause: l'absence de réponse de la Fédération Wallonie-Bruxelles à sa demande de subventions, alors que l'avis de la commission pluridisciplinaire du festival a été remis le 28 mai. Ce festival devait proposer douze spectacles pour petits et grands, quatre concerts, deux jours de projection cinéma 2D, trois projections d'expositions, des performances et quatre ateliers créatifs. Ce n'est évidemment pas sans incidence sur les travailleurs de la culture qui devaient y participer, sans compter les mois de préparation perdus.

Madame la Ministre, comment expliquez-vous ces retards dans les réponses aux demandes de subventions? Combien de demandes ont-elles été déposées et combien accusent-elles un retard? Quelle compensation pouvez-vous offrir aux personnes et structures lésées par ces retards?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, l'Administration générale de la culture (AGC) gère en moyenne 13 000 arrêtés de subvention par an. C'est considérable! Vous venez d'enrichir votre question initiale de trois témoignages, car elle ne mentionnait aucun dossier spécifique. J'en prends connaissance à l'instant. Sans dossiers spécifiques, je ne pouvais pas vous donner une réponse circons-

tanciée. Je ne peux pas vous donner de précisions sur ces trois dossiers en l'espace de quelques secondes.

À ma connaissance, il y a eu quelques retards liés au calendrier budgétaire et au report de l'ajustement. Ces derniers sont réglés. L'ensemble des dossiers transmis à mon cabinet pour validation le sont dans les temps les plus courts possible. Certains dossiers reçoivent parfois des réponses qui ne plaisent pas. Ce n'est pas nécessairement le cas de ceux que vous évoquez. Il est évident que, s'il existe un souci pour les trois dossiers que vous évoquez, j'invite les personnes concernées à prendre contact avec l'AGC ou mon cabinet. Les opérateurs peuvent le faire quand ils ne reçoivent pas de réponse, évidemment. Je ne peux pas deviner que, pour l'un ou l'autre des 13 000 dossiers, il y a du retard. Il est clair que, si un souci subsiste, ma porte est toujours ouverte pour les entendre et faire la lumière sur un retard éventuel.

Pour la gestion de ces dossiers, nous travaillons main dans la main avec l'administration afin de réduire les temps de traitement. Le gouvernement a adopté le 3 septembre 2020 un nouvel arrêté de délégation. Il est fondamental, car il va simplifier le travail administratif, pour l'administration et les cabinets, au bénéfice des opérateurs culturels. Il s'inscrit dans la volonté du gouvernement de travailler en confiance avec l'administration. Cela faisait une dizaine d'années que ce sujet était examiné par le gouvernement. Aujourd'hui, le ministre de la Fonction publique a mené les travaux pour y aboutir. Certains dossiers partaient de l'administration vers la ministre pour repartir vers un autre ministre. Ces projets ne sont désormais plus nécessaires. On va gagner en temps et en simplification administrative pour être encore plus efficace et au service des opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la culture.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Madame la Ministre, vous avez dit qu'il y a parfois des réponses qui ne plaisent pas. Cependant, dans le cas présent, il n'y a pas de réponse du tout. Les personnes concernées ne savent donc pas si elles peuvent engager leurs projets ou non; c'est le flou total.

Vous avez ensuite invité les opérateurs de contacter l'administration, mais ils nous ont fait part de problèmes pour joindre l'administration au téléphone. Il ne s'agit pas de s'en prendre singulièrement à l'administration, mais, lorsqu'il y a des problèmes, il faut les révéler et les prendre au sérieux.

Vous avez aussi évoqué un arrêté qui viendra faciliter le travail de l'administration. Toutefois, sachant que les témoignages dont je dispose ne sont que trois parmi tant d'autres, que faites-vous en attendant? Il semble qu'il y ait un réel problème dû à une surcharge de travail vraisemblablement

provoquée par la pandémie. Dès lors, que faire pour régler ce problème?

Pour en revenir aux cas concrets, deux semaines après notre premier contact avec le premier porteur de projet dont je vous ai parlé, celui-ci n'avait toujours reçu aucune réponse. Cela fait un mois qu'ils sont en résidence; des emplois sont engagés, mais ils ne savent toujours pas comment ils vont les payer. Pour le deuxième exemple, une réponse a été envoyée par courriel, avec pour seul contenu «OK, 30 000 euros» pour un dossier rentré au mois d'octobre 2019. Il est difficile d'avancer sur la base d'une affirmation aussi brève et vague. Enfin, l'annulation du festival Découvrez-vous; a affecté financièrement une septantaine de personnes, dont une dizaine étaient rémunérées par l'organisation du festival, ainsi que des artistes et techniciens. En outre, le retard est vraiment la cause première de l'annulation. Quand je vous ai demandé ce que vous pouviez faire par rapport à ces retards, je voulais savoir s'il ne serait pas possible de trouver une solution pour faciliter le travail pour l'année prochaine pour les festivals comme celui-ci.

Il y a donc d'énormes problèmes. Je voudrais dès lors savoir quelles mesures sont envisagées le plus rapidement possible. Quoiqu'il en soit, je vous aurai au moins alertée à ce sujet, sur lequel je ne manquerai pas de revenir.

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je viens à l'instant d'obtenir de nouvelles informations relatives au festival Découvrez-vous;. Le processus a suivi son cours tout à fait normalement, mais l'organisateur a décidé que ce processus était trop lent par rapport à l'organisation de son festival.

Je le répète: toute personne qui se trouve en difficulté doit le faire savoir. Je suis entièrement ouverte aux commentaires, remarques ou interrogations.

### **3.10 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Dernières évolutions concernant le site de stockage de la Fonderie à Anderlecht»**

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).** – À l'occasion d'une réponse à l'une de mes questions écrites de l'an dernier, Madame la Ministre, vous m'aviez appris qu'une proposition d'échange de propriété avait été approuvée par le gouvernement pour le site du Plantin, qui sert d'entrepôt de stockage pour les collections du Musée bruxellois des industries et du travail, appelé La Fonderie.

Il s'agit d'une bonne nouvelle, dans la mesure où cela fait de trop longues années que cet entrepôt se trouve dans un état de détérioration avancé. Entre autres problèmes, certaines parties des bâtiments sont privées de toiture tandis que d'autres connaissent de sérieuses menaces d'instabilité.

Cette situation étant de nature à mettre en péril la bonne conservation des pièces du musée qui y sont stockées, ainsi qu'à faire courir des risques aux équipes présentes sur place, la Fédération Wallonie-Bruxelles, propriétaire du bâtiment, envisageait depuis 2016 de déménager les collections de l'entrepôt. L'option de rénovation du site avait par la suite été définitivement abandonnée et sa valeur immobilière avait été estimée à 1 625 000 euros.

Une solution pérenne aurait depuis été trouvée avec la société Laboratoires Sterop, dont les bâtiments devraient *a priori* servir de nouvel entrepôt aux pièces des collections de la Fonderie.

Madame la Ministre, pourriez-vous me fournir de plus amples informations sur ce nouvel espace? Des travaux d'aménagement sont-ils nécessaires pour conserver les pièces de collection du musée dans les meilleures conditions? Comment l'ASBL La Fonderie a-t-elle accueilli la nouvelle? Comment envisage-t-elle l'aménagement de ce nouveau bâtiment ainsi que le déménagement des pièces de sa collection? L'opération immobilière d'échange avec la société Laboratoires Sterop s'est-elle concrétisée? Dans l'affirmative, pourriez-vous me fournir de plus amples informations sur les modalités exactes qui ont été conclues? Dans la négative, quand pouvons-nous espérer voir ce dossier aboutir?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, les choses n'ont pas beaucoup évolué depuis que vous m'avez posé la question. La crise de la Covid-19 n'est pas étrangère à ce statu quo.

D'après mes services, l'opération immobilière d'échange avec les Laboratoires Sterop ne s'est pas encore concrétisée. Elle devrait aboutir d'ici la fin de cette année. L'équipe de La Fonderie a accueilli très positivement la nouvelle de l'échange. L'aménagement des bâtiments des Laboratoires Sterop correspond actuellement aux besoins de stockage d'une entreprise pharmaceutique et quelques aménagements seront nécessaires pour y entreposer les réserves du musée. Le site en question offre une superficie de 1 865 mètres carrés de surface bâtie et de 2 200 mètres carrés de terrain. Les bâtiments sont en parfait état et constituent un environnement favorable pour la conservation des collections du musée bruxellois des industries et du travail. Les équipes du musée étudient actuellement les moda-

lités du déménagement qui lui dépend de l'opération immobilière.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)**. – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir fait le point sur ce dossier que je suis depuis quelques années. Je suis heureux d'apprendre que cette solution satisfait les équipes de La Fonderie. J'entends que la crise de la Covid-19 a quelque peu retardé les opérations immobilières.

Je reviendrai vers vous sous peu, éventuellement par le biais d'une question écrite, pour savoir si le dossier a bien abouti. Si ce sujet peut paraître anodin, il est pourtant important pour la conservation de notre patrimoine et l'image de notre institution, qui ne doit pas maintenir des bâtiments en mauvais état dans des quartiers densément peuplés.

**Mme la présidente**. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 11h55 et reprise à 12h00.*

**Mme la présidente**. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

### 3.11 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Question de la gouvernance au sein du cinéma Palace et le risque de concurrence déloyale envers les autres cinémas bruxellois»

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)**. – Je souhaite revenir sur la gouvernance au sein du cinéma Palace. Cette institution propose une offre cinématographique de qualité, notamment axée sur le cinéma d'art et d'essai. Elle a ouvert ses portes il y a deux ans et demi, en 2018. Située en plein centre de Bruxelles, elle contribue à la dynamisation culturelle du piétonnier.

Bien que le conseil d'administration du Palace soit indépendant, ce cinéma a bénéficié pour son ouverture – et continue actuellement de bénéficier – d'un très large soutien financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le contrat de gestion du Palace a de plus la particularité de dispenser le cinéma du paiement de tout loyer, le salaire de son directeur étant lui aussi à la charge de la Fédération.

En juin dernier, nous avons appris la nomination, par le conseil d'administration du cinéma, d'un nouveau directeur. Comme la presse l'a relayé, différents membres du secteur cinématographique francophone – bruxellois en particulier – se sont inquiétés du risque de concurrence déloyale que cette nouvelle nomination, couplée à d'autres éléments propres à la composition du

conseil d'administration, faisait peser sur les salles de cinéma de notre capitale.

Indépendamment des qualités professionnelles du nouveau directeur, certains affirment en effet que les liens familiaux qu'il entretient avec la patronne du Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA) – organe incontournable pour le financement du cinéma belge – sont susceptibles de placer ces deux personnes en situation de conflit d'intérêts. Je n'évoquerai pas ici les autres conflits d'intérêts potentiels liés à certains membres du conseil d'administration du Palace. Ceux-ci possèdent en effet d'autres casquettes au sein de différentes commissions d'aide aux opérateurs cinématographiques. Toujours est-il que cette configuration fait craindre aux autres salles de cinéma bruxelloises une emprise démesurée du Palace par rapport à la concurrence.

Si je peux comprendre que ce cinéma bénéficie d'un soutien beaucoup plus important que les autres du fait de sa programmation audacieuse et de qualité, l'imbrication de liens étroits entre les différents membres de l'équipe dirigeante et des responsables des instances publiques chargées de financer le cinéma francophone pose manifestement question. La crainte de voir le cinéma Palace bénéficier de nombreuses subventions – au détriment d'autres salles – et dès lors de se trouver en position de force pour négocier certaines exclusivités ou programmer certains films au bénéfice de quelques-uns, semble réelle.

Madame la Ministre, il ne vous appartient pas de vous prononcer sur les décisions indépendantes prises par le conseil d'administration du Palace. En revanche, au vu du soutien particulièrement important que la Fédération Wallonie-Bruxelles concède à ce cinéma, il revient au pouvoir subsidiant de s'assurer que les aides octroyées et que la structure institutionnelle mise sur pied ne soient pas à l'origine d'une situation de concurrence déloyale, susceptible de nuire aux autres salles de cinéma bruxelloises.

Vous avez déclaré dans la presse que vous souhaitiez objectiver les constats effectués sur ce dossier et, le cas échéant, proposer des pistes d'amélioration concrètes.

Outre les discussions que vous avez déjà eues avec plusieurs membres de la direction du Palace et du CCA, quels ont été les résultats des constats que votre cabinet devait objectiver? Avez-vous reçu des plaintes de la part d'autres exploitants de cinéma ou de certaines personnes du milieu du cinéma à ce sujet? Comment cette question a-t-elle été abordée lors de vos dernières rencontres avec les différents représentants du secteur? Selon vous, la composition actuelle des organes du cinéma Palace présente-t-elle effectivement un risque de conflit d'intérêts? Quelle lecture précisez faites-vous de cette question? Quelles dispositions sont-elles mises en œuvre lorsque se profile une situation potentiellement porteuse de conflit

d'intérêts? Enfin, quelles pistes d'amélioration concrètes ont-elles désormais pu émerger?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le cinéma Palace est un projet de réhabilitation d'un lieu emblématique qui porte la culture et les couleurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le rappeler permet de resituer l'enjeu qui va bien au-delà des questions de concurrence entre salles. Bruxelles dispose de douze cinémas, dont sept sont soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour leur mission de valorisation des œuvres d'art et d'essai et des œuvres européennes. Chacun de ces cinémas dispose de sa propre ligne éditoriale et les aides de la Commission d'aide aux opérateurs audiovisuels (COA), une instance d'avis composée des professionnels du secteur et dans laquelle l'administration n'a pas voix délibérative, sont conditionnées aux missions reprises dans leur convention. Le Palace ne bénéficie donc pas d'un soutien plus large de la COA que d'autres opérateurs soutenus. Ce soutien s'élève à 110 000 euros par an, soit moins que ce que reçoivent le cinéma Vendôme à Bruxelles, le Quai 10 à Charleroi ou les Grignoux à Liège et Namur.

Par ailleurs, le salaire du directeur du Palace n'est pas à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est payé par l'ASBL Le Palace sur son budget propre. Il me semble donc inopportun de parler de concurrence déloyale entre le Palace et les autres cinémas bruxellois. Le conseil d'administration du Palace est composé de certains de ses membres fondateurs: le producteur Patrick Quinet, le distributeur Cinéart, le président d'UniversCiné Dan Cukier, le réalisateur Luc Dardenne et des membres divers destinés à assurer la représentativité d'un large éventail de professions.

Au vu des investissements, l'enjeu était dès le départ d'assurer que chaque maillon de la chaîne puisse être représenté pour réussir ce projet. À ce propos, l'équipe de programmation du cinéma Palace nous indique que, depuis son ouverture, elle dispose d'une liberté totale de programmation, le conseil d'administration ne s'impliquant en rien dans le choix des films diffusés. Au contraire, le fait que, au sein de son conseil d'administration, les inévitables intérêts des professionnels du secteur soient bien connus contraint plutôt les responsables de la programmation à une attention toute particulière pour justifier artistiquement leur choix. La programmation est donc fonction des missions artistiques et sociales définies par la convention qui lie la Fédération Wallonie-Bruxelles au Palace, à savoir notamment programmer des cinématographies peu diffusées, des films belges et européens, mais aussi organiser des activités visant à encourager la mixité et la cohésion sociale.

Cette convention qui lie la Fédération Wallonie-Bruxelles au Palace comporte un code de conduite auquel doit se conformer l'opérateur pour sa gestion journalière. Sur la question d'un autre conflit d'intérêts possible en raison de la nouvelle direction et ses liens avec le Service général de l'audiovisuel et des médias (SGAM), il est utile de préciser que la directrice du CCA n'a aucun pouvoir décisionnel, ni quant à l'opportunité d'un soutien ni quant au montant accordé dans le cadre des subventions accordées par la COA. Ces décisions découlent de propositions de l'instance d'avis et sont ensuite validées par la ministre.

En outre, avec la création des nouvelles instances de gouvernance, la nouvelle commission du cinéma prévoit des règles très strictes en matière de conflit d'intérêts. Certaines règles étaient toutefois déjà appliquées auparavant, puisqu'à la demande de l'administration, Dan Cukier qui est membre du conseil d'administration du Palace et précédemment président de la COA, n'a jamais siégé aux réunions relatives aux demandes de soutien des exploitants. Il en sera de même pour la directrice du CCA qui, de toute façon, n'a jamais eu de voix délibérative à ce sujet. À ce jour, aucune plainte concrète ne m'est parvenue.

Il n'est pas rare que les directions et les rédactions de nos institutions culturelles se composent de personnes qui ont des liens privés, ce qui ne les empêche pas pour autant de faire preuve de professionnalisme. Le risque vient davantage des situations qui restent cachées. Le cas évoqué ici est transparent et encadré.

De manière plus globale, le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance est en cours de mise en œuvre au niveau du cinéma belge francophone. Il s'agit maintenant de laisser la nouvelle commission indépendante – composée à 80 % de nouveaux membres – siéger et d'évaluer cette réforme sous l'angle de la gouvernance dans les prochains mois. Je suis évidemment sensible aux questions de gouvernance et de transparence dans la culture, plus particulièrement dans le secteur du cinéma belge francophone. Je veillerai à ce qu'un contrôle précis de l'application du décret instauré depuis septembre soit assuré et je n'hésiterai pas à proposer des pistes d'amélioration si elles s'avèrent nécessaires.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).** – Je prends acte de vos propos rassurants eu égard aux inquiétudes exprimées. Manifestement, un certain nombre de cinémas bruxellois concurrents du Palace ne sont pas aussi optimistes que vous. Je serai attentif au suivi du contrôle dont vous parlez. Je vous remercie en tout cas d'avoir fait le point sur cette question sensible.

### **3.12 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la**

### **Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Enquête «#Génération2020» sur les pratiques numériques des jeunes»**

**M. Benoît Dispa (cdH).** – Le 16 septembre dernier, le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) et l'ASBL Média Animation ont organisé une journée consacrée à la présentation des résultats de l'enquête «#Génération2020» portant sur les usages numériques des enfants et adolescents en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette enquête menée en partenariat avec un consortium d'organisations qui luttent, pour le dire rapidement, pour un meilleur internet est d'une envergure inédite puisque plus de 2 000 élèves provenant de 42 écoles de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire y ont pris part. Plusieurs thématiques étaient abordées: les applications et les appareils utilisés par les élèves, la place du numérique dans leur quotidien, leurs relations avec l'actualité, le harcèlement ou l'éventuel contrôle de leurs parents sur leurs activités en ligne. Lors de la journée d'étude du 16 septembre, à laquelle vous étiez invitée, sauf erreur de ma part, ces thématiques ont été approfondies grâce aux analyses de plusieurs panels d'experts.

Voici quelques chiffres intéressants qui ressortent de l'enquête: 27 % des élèves de l'enseignement primaire utilisent l'application Tik Tok, une plateforme qui est ouverte à tous les publics et dont la moyenne d'âge des utilisateurs est en augmentation constante; 56 % des élèves de l'enseignement primaire pensent que leurs parents passent trop de temps sur leur smartphone; 11 % des élèves de l'enseignement primaire ont déclaré avoir déjà souffert d'une agression en ligne tandis que 13 % préfèrent ne pas répondre à la question. L'enquête nous apprend également que les parents exercent un contrôle davantage sur le temps que passent leurs enfants en ligne que sur les contenus qu'ils consultent.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance des résultats de cette enquête sur les pratiques numériques des jeunes? Quelles conclusions en tirez-vous? Au-delà des constats, des chiffres et données, des propositions ressortent-elles des analyses partagées lors de la journée d'étude? Quelles suites réservez-vous à cette enquête? Comment comptez-vous l'exploiter dans votre politique d'éducation aux médias?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je suis particulièrement heureuse de l'occasion qui m'a été offerte d'introduire les différentes tables rondes organisées lors de la journée du 16 septembre consacrée à l'enquête «#Génération2020». C'est avec un vif intérêt que j'ai pris connaissance des résultats. Ils sont d'ailleurs disponibles sur le site inter-

net [www.generation2020.be](http://www.generation2020.be). C'est la première étude d'envergure qui offre une vision globale des pratiques numériques des jeunes. Le panel interrogé était composé de 731 élèves de l'enseignement primaire et de 1 411 élèves de l'enseignement secondaire.

La plus-value essentielle de cette étude tient à son approche différenciée, dynamique et évolutive de l'analyse des usages et de la perception que les enfants et les adolescents ont des différents outils d'information, de communication et de divertissement. L'étude confirme une tendance lourde: les écrans, internet, les smartphones et les réseaux sociaux font partie de la vie des plus jeunes. 87 % des élèves de 6<sup>e</sup> primaire possèdent un smartphone et 47 % des adolescents ne s'imaginent pas passer une journée sans lui. Cette enquête fournit aussi de précieux enseignements sur la manière dont les enfants et les adolescents s'informent: 40 % des élèves de primaire suivent l'actualité par l'intermédiaire des chaînes de télévision traditionnelles tandis que moins de 10 % des élèves de primaire et de secondaire lisent les journaux papier ou les magazines.

L'étude fournit des données brutes et ne formule pas de propositions concrètes. Cependant, ses résultats livreront des données plus précises au secteur de l'éducation quant aux pratiques des enfants et des adolescents. Cela leur permettra d'adapter les stratégies éducatives, les campagnes de sensibilisation, les outils pédagogiques et les programmes de formation aux réalités et aux usages des jeunes. Les résultats des tables rondes seront publiés prochainement sur le site internet. Les experts ont mis en évidence les biais et les difficultés d'interprétation de certains chiffres. Ils ont également identifié les domaines méritant des investigations approfondies, à savoir le cyberharcèlement, le rapport des jeunes à l'actualité, la fracture numérique ou ce qu'ils qualifient d'«embrouilles en ligne».

Les participants ont estimé de manière unanime qu'une telle enquête devait être reproduite régulièrement; un délai de trois ans semblait avoir leur faveur. Ils ont également souligné la nécessité de conduire ce genre d'enquête auprès d'autres publics, comme les adultes et les seniors. Je partage pleinement leur avis. L'organisation des futures enquêtes sera coordonnée par le CSEM en concertation avec le gouvernement et le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), la direction de la recherche et Yapaka, entre autres. Je soutiendrai au mieux les propositions émanant de cette concertation.

Le plan d'éducation aux médias est en cours de finalisation. Ces derniers, j'ai rencontré une multitude d'acteurs œuvrant dans ce domaine en Fédération Wallonie-Bruxelles afin de comprendre leurs attentes et de me nourrir de leur expertise. Les résultats de l'enquête «#Génération2020» sont une nouvelle pierre à l'édifice de ce plan. J'y prête la plus grande attention.

Au cours des quatre prochaines années, je souhaite faire de l'éducation aux médias un pilier au service de la citoyenneté et de la démocratie et dont chaque enfant et chaque citoyen bénéficiera dans son parcours. Pour cela, je renforcerai les initiatives déjà existantes dans l'enseignement et dans le monde associatif. Le secteur des médias ne sera pas en reste puisque le futur décret sur les services de médias audiovisuels (décret «SMA») intégrera également l'éducation aux médias. Le CSEM garantira la cohérence entre tous ces efforts et veillera à la prise en compte adéquate de toutes les problématiques.

**M. Benoît Dispa (cdH).** – Les écrans sont omniprésents dans la vie des plus petits. Cette tendance lourde doit retenir toute notre attention. Il sera effectivement judicieux de réactualiser régulièrement les données, tant les évolutions sont rapides dans ce domaine. Une série de thématiques mériterait également une approche plus qualitative. Toutes ces questions interpellent les écoles, les familles et tous les acteurs du monde de l'éducation. Je me réjouis de l'attention que vous portez à cette problématique. J'ai hâte de prendre connaissance du plan d'éducation aux médias en cours de finalisation. L'enquête «#Génération2020» me conforte dans l'idée que l'éducation aux médias est plus que nécessaire. Elle doit nous encourager à accélérer dans ce travail ô combien indispensable.

### 3.13 Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Pluralisme des médias: bienvenue à "Eddy"»

**M. Laurent Devin (PS).** – La presse francophone vient de s'enrichir d'un nouveau titre. En effet, le 4 septembre dernier, l'exemplaire n° 1 du magazine «Eddy» a fait sa sortie en librairie, avant d'être distribué à ses 300 premiers abonnés. Comme son nom l'indique, ou plutôt son prénom, qui fait référence à notre glorieux cycliste national Eddy Merckx, «Eddy» est consacré au sport belge «comme on ne vous l'avait jamais raconté». Dans le cadre d'une parution bisannuelle, celui qui est le petit frère du trimestriel politique «Wilfried» nous emmène à coups de pédales et de tirs cadrés sur les routes et terrains du royaume, au travers de reportages documentés et rythmés, ciblant des personnalités et des événements particuliers. Il est à noter qu'il place un accent spécial sur le sport au féminin.

Cette nouvelle offre dans le paysage médiatique de la presse écrite francophone ne peut que nous réjouir, ne fût-ce que par sa contribution à l'enrichissement et la sauvegarde du pluralisme des médias qui constitue la mission du Conseil

supérieur de l'audiovisuel (CSA) en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre, dans un contexte difficile pour la presse, en particulier la presse écrite, en cette période de crise sanitaire, compte tenu notamment de l'érosion des revenus liés à la publicité, «*Eddy*» pourrait-il être éligible à un accompagnement financier? Dans le cadre de la réflexion sur les stéréotypes de genre, transposée au niveau de l'éducation aux médias, le souhait d'«*Eddy*» est de consacrer 50 % de son deuxième numéro, dont la sortie est prévue au printemps 2021, au sport féminin. Quel est votre regard sur cette démarche? De quelle manière serait-il possible d'encourager d'autres acteurs à aller dans ce sens?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, la naissance de cette nouvelle publication est réjouissante pour deux raisons. D'une part, elle vient renforcer le pluralisme du paysage médiatique et, d'autre part, elle est le fruit du travail d'hommes et de femmes qui rêvent et qui osent dans un contexte difficile pour la presse. À l'heure actuelle, il existe principalement deux systèmes d'aide à la presse écrite. Les premières sont les aides à la presse écrite quotidienne, prévues par le décret du 31 mars 2004 relatif aux aides attribuées à la presse quotidienne écrite francophone et au développement d'initiatives de la presse quotidienne écrite francophone en milieu scolaire pour un montant global d'environ dix millions d'euros par an. Les secondes sont les aides à la presse périodique non commerciale dont le montant et les modalités sont laissés à la discrétion du ministre des Médias.

Cette année, conformément aux engagements pris dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), j'ai ouvert aux coopératives les aides à la presse périodique qui étaient jusque-là réservées aux ASBL et aux fondations. Pour éviter de léser les bénéficiaires actuels, j'ai augmenté l'enveloppe disponible pour ces aides. Elle est désormais de 500 000 euros. Parmi les autres conditions émises pour bénéficier d'une partie de cette enveloppe figurent: l'engagement à respecter la déontologie journalistique et, en corollaire, l'autorité du Conseil de déontologie journalistique (CDJ) en cas de manquement allégué à cette déontologie, le fait d'exister depuis au moins deux ans et, enfin, le plafonnement des revenus publicitaires à un maximum de 30 % des revenus globaux. Il est également prévu que l'aide soit uniquement octroyée à un seul titre de presse par éditeur. Dans les conditions actuelles, cela signifie qu'«*Eddy*» ne pourrait pas en bénéficier si son grand frère «*Wilfried*» est déjà bénéficiaire.

Je ne peux évidemment que me réjouir de la volonté des concepteurs d'«*Eddy*» de consacrer 50 % du contenu de son deuxième numéro au sport féminin. Dès son premier numéro, «*Eddy*»

nous offre d'ailleurs une échappée remarquable, en nous proposant des articles sur la réalité des femmes cyclistes, sur la détentrice du Soulier d'or Tessa Wullaert et la sur championne du monde de boxe Delfine Persoon. Rendre visible le sport féminin et contribuer à encourager la pratique du sport par les femmes est en parfait accord avec la DPC.

### **3.14 Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Accessibilité des programmes des médias de proximité pour les personnes malvoyantes et malentendantes»**

**M. Laurent Devin (PS).** – Permettre aux personnes en situation de déficience sensorielle de suivre les séances des Parlements de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, voilà le nouveau service offert par les médias de proximité depuis le début de cette session. Sensibles à l'accessibilité aux programmes comme droit fondamental non seulement d'accès à l'information, mais également de participation à la vie démocratique et sociale, les télévisions locales permettent aujourd'hui de suivre les séances plénières qu'elles retransmettent en direct avec une présentation et une contextualisation, chaque mercredi à 14h00, en langue des signes.

Cette question est du reste clairement évoquée dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) qui précise que le gouvernement entend développer l'accessibilité des supports aux personnes malvoyantes et malentendantes. Rappelons que les médias de proximité diffusent déjà leur journal télévisé journalier «*Vivre Ici*» à 17h00 en langue des signes, et ce, depuis 2018.

Madame la Ministre, nous ne pouvons qu'encourager ce type d'initiatives de la part des télévisions locales dans leurs missions de service public. Sont-elles appelées à se développer, en visant d'autres programmes que les séances parlementaires? Qu'est-il entrepris pour les encourager ou les soutenir dans cette démarche nécessaire? Au regard des objectifs liés à l'accessibilité des supports aux personnes malvoyantes et malentendantes et des obligations imposées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), votre prédécesseur avait dégagé des moyens de manière phasée pour augmenter l'offre des télévisions locales. Pouvez-vous faire le point sur ces moyens et dire si des perspectives complémentaires seront dégagées pour le futur?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des

femmes. – L’accessibilité est un sujet auquel je suis, comme vous tous, très attachée. Comme vous le savez, par l’arrêté du 12 décembre 2018, le gouvernement a approuvé le règlement du collègue d’avis du CSA relatif à l’accessibilité des programmes aux personnes en situation de déficience sensorielle. Ce règlement impose une augmentation progressive du volume de programmes sous-titrés et en audiodescription pour les services de médias de proximité en particulier.

En vertu de ce cadre réglementaire, l’accessibilité des services de médias de proximité est appelée à se développer pour d’autres programmes que les séances parlementaires. Pour leur permettre d’atteindre ces objectifs réglementaires ambitieux, qui placent d’ailleurs la Communauté française en deuxième position des dispositifs les plus avancés dans ce domaine au niveau européen, le gouvernement de la Communauté française a conclu le 2 mai 2019 une convention de subventionnement pluriannuelle avec les réseaux des médias de proximité. Cette convention prévoit une montée en puissance, chaque année, des moyens consacrés à l’accessibilité des services de médias de proximité, avec des montants répartis comme suit: 190 000 euros en 2019, 380 000 euros en 2020, 570 000 euros en 2021, 760 000 euros en 2022 et 950 000 euros en 2023. Un point d’attention demeure dans la mesure où le précédent gouvernement avait prévu, dans la convention précitée, qu’à partir de 2020, ces crédits étaient entendus sous réserve du maintien de la trajectoire budgétaire arrêtée par le gouvernement dans sa décision du 10 décembre 2018.

### **3.15 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Lutte contre l’illettrisme et la fracture numérique»**

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Lors de la dernière séance plénière, je vous interpellais au sujet de la campagne «Les oubliés du numérique» de l’ASBL Lire et Écrire dans le cadre de la lutte contre l’illettrisme. Je reviens une fois de plus avec ce chiffre alarmant, déjà cité en séance: une personne sur dix en Fédération Wallonie-Bruxelles fait face à des difficultés à l’écrit.

Dans votre réponse, Madame la Ministre, vous indiquiez une reprise des travaux du comité de pilotage permanent le 17 septembre. Quels sont les premiers retours sur l’agenda des travaux du comité s’est fixé pour formuler ses recommandations pour lutter contre l’illettrisme?

Vous indiquiez également votre volonté de revenir sur le plan sur la lutte contre la pauvreté. Dans le cadre de cet autre plan, l’administration travaille sur les volets liés à la lutte contre

l’illettrisme et la fracture numérique en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pouvez-vous nous développer la manière dont ces problématiques sont abordées au sein de ce plan? Quels leviers d’action sont à votre disposition, à travers ce plan, pour agir contre ces deux problématiques importantes? La *task force* contre la fracture numérique est-elle installée? Quelles sont les échéances fixées pour ses travaux? Au niveau de la lutte contre l’illettrisme, sous quelle forme comptez-vous relancer la conférence interministérielle (CIM) «Alphabétisation des adultes» afin de traiter cette problématique transversale liée à différents niveaux de pouvoir? Quel sera le contenu de ses travaux?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, vous avez raison de rappeler ce chiffre interpellant: une personne sur dix en Fédération Wallonie-Bruxelles fait face à des difficultés à l’écrit. Il est de notre devoir de femme et d’homme politique de dénoncer cette situation. Toutefois, cela ne suffit évidemment pas et nous devons œuvrer, ensemble, à renforcer l’alphabétisation en Belgique. Derrière les enjeux de l’apprentissage de la lecture et de l’écriture par les adultes se cachent des questions d’émancipation, de justice sociale et de citoyenneté.

En tant que ministre de la Culture ayant l’éducation permanente dans mes attributions, je dispose de plusieurs leviers pour agir. L’ASBL Lire et Écrire est le premier mouvement d’éducation permanente recevant un subventionnement public. Une trentaine d’autres associations reconnues dans ce domaine développent des activités d’alphabétisation. C’est un volet d’action important du secteur. À côté de ces soutiens structurels existe également le dispositif «Alpha-Culture» qui vise, depuis 2009, à susciter des collaborations entre des artistes ou des institutions culturelles et des organismes d’alphabétisation. Je soulignerai également le travail de la collection La Traversée, dont la subvention a doublé cette année et qui réunit des livres écrits avec et pour des apprenants en alphabétisation. C’est un projet unique en francophonie qui mérite toute notre attention.

La lutte contre l’analphabétisme ne concerne toutefois pas que l’éducation permanente. L’insertion socioprofessionnelle, la cohésion sociale, la formation, l’accueil des migrants sont autant de compétences, régionales ou communautaires, qui entrent en jeu dans ce combat. Le ministre-président Jeholet et moi-même avons autorisé pour convoquer la CIM «Alphabétisation des adultes», établie depuis le 4 septembre 2002. La dernière s’est tenue le 22 février 2008: il est grand temps d’en organiser une! Je tenais aussi à rectifier une information que je vous avais donnée en réponse à la question d’actualité que vous

m'aviez adressée en séance plénière du 9 septembre.

Le comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes s'est réuni le 17 septembre. J'y étais représentée par l'un des membres de mon cabinet. Mon collaborateur a informé le comité de pilotage de mon intention d'organiser prochainement la CIM. C'est le comité qui en définira l'ordre du jour. Cela sera pour lui l'occasion de rappeler ses propres recommandations, synthétisées en 2019 autour de trois idées fortes: mieux connaître les besoins des apprenants et l'offre d'alphabétisation; soutenir et développer; coordonner.

Une mesure supplémentaire concernant la fracture numérique sera vraisemblablement ajoutée. Les discriminations que cette fracture génère se sont révélées de façon flagrante durant la crise sanitaire. En effet, il est inadmissible qu'une personne adulte présentant des difficultés à la lecture ou à l'écriture ne puisse pas prendre rendez-vous chez le médecin, que cela soit pour elle ou son enfant, parce que la seule manière de réserver une consultation est de remplir un formulaire en ligne!

En tant que ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je devrai prochainement me prononcer sur le plan 2020-2025 de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales, qui est en cours de rédaction au sein de la Cellule pour la réduction des inégalités sociales et de la lutte contre la pauvreté. Parmi les mesures envisagées figurent le soutien à l'alphabétisation et la lutte contre la fracture numérique, et ce, dès l'école.

Le gouvernement vient d'ailleurs de se mettre d'accord sur une note d'orientation qui traite des équipements numériques et de la connectivité et qui vise à équiper l'ensemble des élèves d'outils numériques.

En plus des mesures inscrites dans ce plan, les missions des deux centres de ressources relatifs à la lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales, reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles, incluent un volet important consacré à la fracture numérique.

Dans le cadre des deux appels à projets transversaux proposés au gouvernement par le conseil de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales, une série d'initiatives visant à réduire la fracture numérique pourra également être soutenue. La numérisation de la société, qui s'est vraisemblablement développée avec la crise sanitaire, a de lourdes conséquences sur la participation culturelle et, plus largement, en termes de participation citoyenne et d'accès aux droits fondamentaux. Les personnes analphabètes sont sans doute celles qui en pâtissent le plus; nous ne pouvons les oublier.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette réponse très complète.

**3.16 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rôle joué par Unia dans le signalement des contenus haineux»**

**M. Olivier Maroy (MR).** – Comme la récente actualité l'a encore démontré, les réseaux sociaux et les forums de discussion en ligne, initialement créés pour connecter et rassembler des individus, se sont transformés en réceptacles de la haine. De «sociaux», ils n'ont plus que le nom, tant l'agressivité y règne en maître. Ils sont devenus de véritables défouloirs, où de nombreux internautes pensent avoir tous les droits, y compris celui d'insulter, de discriminer, de harceler ou d'inciter à la haine. Les propos tenus peuvent tomber sous le coup de plusieurs lois, comme la loi Moureaux, qui punit le racisme et la xénophobie.

Récemment, une journaliste et écrivaine belge a obtenu que la personne qui l'insultait et la harcelait sur les réseaux sociaux soit poursuivie en justice correctionnelle. Il s'agit évidemment d'un signal positif. Mais mais c'est un peu l'arbre qui cache la forêt: la plupart du temps, non seulement les propos haineux ne sont pas poursuivis, mais ils ne sont pas retirés, ou alors très tardivement.

Dans ce contexte, je soulignerai avec intérêt le fait que plusieurs acteurs belges de la lutte contre la haine, la discrimination ou le racisme ont été identifiés par Facebook qui leur a donné un accès privilégié aux procédures de signalement. Ainsi, une publication haineuse signalée par Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, pourra être retirée en quelques heures.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous en dire plus sur cette initiative *a priori* intéressante? Quel rôle Unia joue-t-il exactement? D'autres acteurs institutionnels belges de lutte contre la haine, la discrimination ou le racisme disposent-ils de ce lien privilégié avec Facebook pour lutter contre les propos haineux en ligne? Le cas échéant, quel est le bilan de cette initiative de Facebook en Belgique, notamment pour les signalements et le retrait de contenus? D'autres entreprises de contenus en ligne ont-elles développé des initiatives du même type?

Partout en Europe, les pouvoirs publics réfléchissent à la manière la plus appropriée de combattre les propos haineux. Où en est votre réflexion à ce sujet? Cette problématique n'est certes pas simple, puisqu'elle touche à la liberté d'expression. Cependant, les dérives sont deve-

nues tellement flagrantes et se sont à ce point aggravées ces derniers mois qu'il est temps que les autorités s'attaquent réellement à cette problématique.

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La liberté d'expression est une valeur fondamentale. Toutefois, elle comporte certaines limites. Les messages prônant la haine, la violence ou la discrimination sont non seulement punissables, mais surtout inacceptables. Le respect de l'autre dans son intégrité morale est une règle essentielle de notre société. Conserver un dialogue constructif entre nous tous, quelles que soient nos idées, nos valeurs, nos croyances, est une condition essentielle du vivre-ensemble.

Comme vous, je suis atterrée par les pratiques de certains de nos citoyens qui, sous le couvert du virtuel ou de l'anonymat des réseaux sociaux, transforment ces outils de communication, de lien et d'échanges en déversoirs de leurs frustrations. J'apporte mon soutien à ma collègue du gouvernement, la ministre Caroline Désir, qui essuie des attaques répétées sur les réseaux sociaux depuis le début de la crise de la Covid-19. Je pense aussi à Harald Mollers, ministre de l'Éducation de la Communauté germanophone, qui vient de quitter ses fonctions en raison de propos haineux et de menaces proférées à l'encontre de sa personne et de sa famille. Tout ministre, journaliste, citoyen, influenceur et plus simplement tout être humain, quel que soit son âge, son appartenance sociale ou son niveau culture, peut un jour devenir la victime de contenus haineux. De plus en plus de personnes sont un jour tentées de répondre violemment à ce genre de commentaire.

C'est pour lutter contre ce phénomène qu'Unia, en tant qu'institut national et interfédéral des droits humains, collabore avec Facebook et Twitter pour traiter les messages de haine. En cas de signalement, les services de Facebook et de Twitter examinent d'abord leurs propres conditions d'utilisation tout en tenant compte de la législation nationale anti-discrimination qui, en Belgique, est basée sur 17 critères, allant de la couleur de peau aux convictions philosophiques en passant par l'orientation sexuelle ou le handicap.

Unia a convenu avec Facebook et Twitter que les publications punissables seraient retirées dans les 24 heures de leur signalement. Dans le cas contraire, Unia les contactera pour s'enquérir des raisons du non-retrait. Unia peut également insister auprès des modérateurs de forums en ligne pour qu'ils suppriment les déclarations punissables. Toutefois, les compétences d'Unia se limitent aux déclarations dont l'auteur ou le média se situent en Belgique. À ce jour, le partenariat concerne seulement Facebook et Twitter. Par ailleurs, sept autres organisations peuvent également lutter contre les messages de haine, comme le Conseil supérieur de l'éducation aux médias, l'ASBL

Loupiote ou Action Médias Jeunes. Cependant, à ma connaissance, ils n'ont pas de partenariat privilégié avec les réseaux sociaux leur permettant d'effectuer des signalements.

Depuis le début de la pandémie de la Covid-19, les réseaux sociaux se sont appuyés davantage sur leur technologie automatique de modération que sur l'action directe des modérateurs internes pour examiner les contenus. Le taux de détection proactive des discours haineux ayant augmenté sur Facebook et Twitter, cela rend le partenariat avec Unia d'autant plus important, puisqu'il permet d'identifier des contenus haineux non détectés. Malgré le fait que la plupart des réseaux sociaux renforcent leur politique de lutte et leur technologie de détection des contenus, l'ancrage local et culturel et le partenariat avec des organisations actives dans la lutte contre les discriminations me paraissent indispensables. Je prône en particulier le renforcement de la coopération institutionnelle entre le gouvernement fédéral et les Communautés, la Commission communautaire commune (COCOM), la Commission communautaire française (COCOF), les Régions et toutes les organisations actives dans ce domaine.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Madame la Ministre, tout comme vous, je pense que le point de non-retour a été dépassé. Nous l'avons tous constaté durant ces derniers mois. Je ne sais pas s'il faut y voir un effet du confinement, mais l'agressivité est devenue phénoménale. J'en ai moi-même fait les frais; mon épouse, qui est journaliste, également, ainsi que plusieurs femmes du gouvernement et un ministre en Communauté germanophone qui a décidé de jeter l'éponge. Cette agressivité n'est plus acceptable!

Il faut se réjouir de l'initiative d'Unia. Il était grand temps que Facebook et Twitter collaborent avec les organismes qui, dans les différents pays, font respecter les lois. Car il y a des lois qui punissent ce genre de propos. Je pense néanmoins, Madame la Ministre, qu'il faudra aller plus loin.

Je sais que la réflexion est en cours au sein de l'Union européenne parce qu'il s'agit de multinationales qui dépassent de très loin les frontières de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'attends bien évidemment de l'Europe qu'elle montre le chemin. Certains pays ont commencé à agir. Je pense notamment à l'Allemagne, qui a légiféré pour faire en sorte que les réseaux sociaux qui ne retireraient pas les propos contraires à la loi soient contraints de payer des amendes. La France y réfléchit également. Vous avez raison de souligner que la Fédération Wallonie-Bruxelles doit agir de concert avec l'ensemble des acteurs.

Le moment est venu d'envoyer ce message: notre vivre-ensemble est menacé; on ne peut pas dire n'importe quoi, faire n'importe quoi sur les réseaux sociaux! Je compte sur vous, Madame la Ministre, pour rassembler les différents étages de la maison Belgique, car il y a le feu.

**3.17 Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Fonds pour le journalisme: pour la promotion de reportages citoyens et de qualité»**

**M. Laurent Devin (PS).** – Né en 2009 sous l'égide de l'Association des journalistes professionnels (AJP) et géré par elle, le Fonds pour le journalisme a pour mission de soutenir les reportages d'enquête et d'investigation ainsi que le grand reportage en Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans ce cadre, le Fonds offre une aide financière aux journalistes sans laquelle il leur serait difficile de réaliser leur projet. Visant un journalisme de qualité, il veille également à assurer une production innovante et numérique en collaboration avec les médias francophones belges existants ou avec un média créé pour l'occasion.

Le 44<sup>e</sup> appel du Fonds pour le journalisme, auquel une enveloppe de 56 180 euros a été affectée, vient de se terminer. Les candidats avaient en effet jusqu'au 15 septembre pour envoyer un projet d'enquête, d'investigation et de grand reportage journalistique. Pour le réaliser, ils disposaient d'une série d'outils et de balises disponibles sur le site du Fonds, tels que le règlement du Fonds, son fonctionnement, les étapes de la réalisation du projet, les conditions d'inscription, etc.

Madame la Ministre, l'appel d'offres venant de se clôturer, avez-vous des chiffres sur le nombre de projets rentrés? Quelle est la proportion de projets émergeant à la presse écrite et à la presse audiovisuelle? Quels sont les thèmes le plus souvent développés?

Le Fonds pour le journalisme collabore avec des organismes tels que la Fondation Roi Baudouin ou le Fonds Pascal Decroos engagé dans la cause des précarisés de notre société. Pourriez-vous donner plus de précisions sur la nature de cette collaboration?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Au total, huit projets ont été rentrés à l'échéance du 15 septembre dernier. Comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Député, l'enveloppe disponible atteint 56 180 euros alors que le montant total sollicité dans le cadre de cet appel à projets s'élève à 72 884 euros. Pour l'instant, il ne m'est pas possible d'entrer beaucoup plus loin dans les détails, car la délibération du jury n'interviendra que le 1<sup>er</sup> octobre. Les projets qui lui sont soumis restent confidentiels jusqu'au moment de leur publication ou de leur diffusion.

Selon les statistiques du fonds, par le passé, 31 % des projets, c'est-à-dire 115 d'entre eux, ont

été publiés dans la presse magazine, 16 % en presse quotidienne, 15 % en télévision, 14 % en presse numérique et 7 % en radio. Par ailleurs, deux projets de *podcast* ont été soutenus. Les sujets traités sont extrêmement variés: un portrait du football féminin, une enquête sous couverture parmi les militants de la N-VA, une rencontre des Turcs qui ont aidé des Arméniens durant le génocide de 1915 ou des travaux sur le *dumping* social. Je vous invite à visiter le site du fonds, [www.fondspourlejournalisme.be/vitrine](http://www.fondspourlejournalisme.be/vitrine). Vous y retrouverez tous les projets soutenus.

Au début de la crise du coronavirus, le Fonds pour le journalisme a décidé de lancer un appel à projets supplémentaire, car il disposait d'une réserve de 40 000 euros normalement dévolus à l'appel à projets de juin. Il devait permettre aux journalistes de travailler davantage en profondeur sur les questions liées à la pandémie. L'appel a été lancé conjointement avec le Fonds Pascal Decroos en rappelant aux journalistes qu'il est possible de demander des aides aux deux fonds. Cette possibilité est en effet encore méconnue.

Concernant la collaboration avec la Fondation Roi Baudouin, je crains que vos informations soient obsolètes. Le fonds a été créé à une époque où la Fondation octroyait encore des bourses. En effet, si une coopération a bien été envisagée, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il n'existe donc pas de partenariat entre eux. Par ailleurs, le projet de décret relatif aux aides au journalisme d'investigation pérennisant le Fonds pour le journalisme sera sur la table du gouvernement pour une seconde lecture ce jeudi 24 septembre. Le Parlement aura donc l'occasion de se pencher sur ce texte très prochainement.

**M. Laurent Devin (PS).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses et vos bons conseils.

**3.18 Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Reprise des formations AJPro: des outils pour se perfectionner, mais pas seulement»**

**M. Laurent Devin (PS).** – Créé voici sept ans par l'Association des journalistes professionnels (AJP), AJPro est un programme de formation permanente pour les journalistes. Celui-ci leur permet d'acquérir des techniques et leur fournit des outils favorisant le développement personnel et professionnel. Avant tout destinées aux journalistes, ces formations sont aussi accessibles aux étudiants en journalisme.

Après six mois d'interruption en raison de l'impossibilité de les organiser en présentiel, les formations AJPro reprennent à la Maison des

journalistes. La grande majorité des formations mises à l'horaire entre la mi-mars et la fin juin ont pu faire l'objet d'un report en septembre, octobre et novembre. Ces formations se dérouleront dans le respect des mesures sanitaires prises dans le cadre de la crise de la Covid- 19, ce qui implique notamment un nombre limité de participants. La liste des formations et tous les renseignements qui les concernent figurent sur le site [www.ajpro.be](http://www.ajpro.be)

Madame la Ministre, comment se matérialise le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles à ces formations? Afin de s'adresser à un public le plus large possible, est-il prévu d'opérer des délocalisations de ces formations en région? À l'heure de leur reprise, a-t-on une idée du nombre d'inscriptions reçues pour ces formations? Ces dernières permettent de décloisonner un peu plus les publics auxquels elles s'adressent en les réunissant à l'occasion de rencontres et d'échanges. Ces formations ont donc un intérêt sur le plan social, ce qui constitue du reste l'un des objectifs annexes de ces opérations. Au regard des participants, peut-on considérer cet objectif de diversité atteint?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je me réjouis que les formations AJPro destinées aux journalistes puissent reprendre. La formation continue est essentielle. C'est d'autant plus vrai dans un métier dont les technologies et l'environnement de travail évoluent vite. Les moments de formation sont aussi l'occasion pour les participants de rencontrer des collègues d'autres rédactions et pour les étudiants en journalisme de mettre un pied dans le milieu.

Depuis le début, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient financièrement ce programme de formation. Deux conventions conclues pour la période 2019-2021 sont en cours. La première convention qui unit la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'AJP porte sur un montant de 35 000 euros pour les formations de type non numérique. La seconde convention, qui inclut également [www.lapresse.be](http://www.lapresse.be) et [www.wemedia.be](http://www.wemedia.be), répartit 150 000 euros entre les trois opérateurs pour l'organisation de formations numériques: 70 000 euros pour l'AJP, 60 000 euros pour [www.lapresse.be](http://www.lapresse.be) et 20 000 euros pour [www.wemedia.be](http://www.wemedia.be).

Les formations organisées par l'AJP se déroulent principalement dans les locaux de l'AJP à Bruxelles. Depuis 2019, l'AJP organise cependant une série de formations itinérantes sur les institutions européennes et destinées aux journalistes régionaux. Elle n'exclut pas d'organiser à l'un ou l'autre endroit une formation si une rédaction locale ou plusieurs journalistes le demandaient.

Enfin, les formulaires d'évaluation élaborés par l'AJP n'interrogent pas les participants sur

leur ressenti par rapport à la diversité lors des formations. Cependant, les retours informels, lors de discussions post-formations, semblent montrer que les rencontres et retrouvailles avec des confrères et confrères sont fort appréciées. Pour les journalistes indépendants, il s'agit d'une occasion intéressante d'élargir leur réseau.

**M. Laurent Devin (PS)**. – Madame la Ministre, je vous remercie pour la précision de votre réponse. Je remercie également M. Maroy pour sa bienveillance à mon égard malgré son absence.

### **3.19 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Soutien aux radios indépendantes»**

**Mme Sabine Roberty (PS)**. – Nous évoquons régulièrement en réunion de commission l'importance des chaînes de télévision locale. De même, l'importance des radios indépendantes et associatives n'est plus à démontrer. Elles créent en effet du lien social et jouent un rôle considérable au niveau local.

Déjà fragilisées, elles ont également souffert des conséquences directes de la crise. En mai dernier, dans le cadre de l'élaboration des mesures d'urgence visant à soutenir le secteur, vous nous précisez, Madame la Ministre, avoir rencontré la fédération RadioZ, l'ASBL Radios numériques indépendantes plus (ASBL RNI+) et la Coordination des radios associatives et d'expression (CRAXX). Le gouvernement a ainsi permis aux radios de bénéficier de l'achat d'espaces publicitaires dans le cadre des campagnes qu'il lancera. Les radios ont également eu la possibilité d'introduire une demande d'aide dans le cadre de l'enveloppe de trois millions d'euros destinée au soutien des médias dont la viabilité est menacée.

Lors de notre dernière réunion commission, alors que je vous interrogeais sur le suivi de ce plan d'aide, vous nous disiez qu'en ce qui concerne la radio, une enveloppe de 683 363 euros avait été répartie entre 33 dossiers recevables. Combien de radios indépendantes en ont-elles bénéficié? Ont-elles fait part d'éventuelles difficultés pour introduire leur dossier?

En mai dernier, il était question de gérer l'urgence et vous rappeliez que plusieurs inquiétudes des radios indépendantes concernaient des dossiers à long et à moyen terme, et notamment celui du passage au *digital audio broadcasting* + (DAB+). Les radios indépendantes avaient jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre pour faire la demande d'une aide au financement des coûts liés au passage au DAB+.

Combien de dossiers ont-ils été remis? Le montant d'un million d'euros prévu suffira-t-il à répondre à l'ensemble des demandes? Pouvez-vous revenir sur les procédures de liquidation de cette aide? D'un point de vue pratique, des dispositions doivent-elles encore être prises pour permettre aux radios d'assurer cette transition? Ont-elles, par exemple, déjà désigné un opérateur pour gérer leurs flux? Une aide à destination des radios locales pour assurer les frais de fonctionnement liés au DAB+ est-elle envisagée?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Sur les 33 radios aidées, 25 sont des radios indépendantes. La très grande majorité d'entre elles n'ont pas éprouvé de difficultés à entrer leur dossier. Les services de l'administration ainsi que mon cabinet ont pu apporter à certaines d'entre elles toutes les informations utiles qu'elles sollicitaient.

Au sujet du financement des coûts d'infrastructures de DAB+, cette aide est accordée aux radios indépendantes qui remplissent les conditions suivantes: premièrement, avoir désigné conjointement un opérateur de réseau; deuxièmement, avoir soumis avec succès cet opérateur à l'autorisation du Collège d'autorisation et de contrôle, conformément à l'article 113, § 7, du décret coordonné de la Communauté française du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels; et, troisièmement, avoir conclu un contrat de diffusion avec cet opérateur.

Le 28 août dernier, pour la première fois, le Collège d'autorisation et de contrôle a autorisé l'ASBL E.M.U. BW Ouest à opérer sur le *multiplex* du Brabant wallon ouest. Un autre dossier d'autorisation est également en cours d'examen.

J'ai pris la décision de proroger le délai d'introduction de l'aide exceptionnelle au 30 septembre prochain pour permettre aux radios concernées de bénéficier de ce régime d'aide exceptionnelle. Il n'était pas possible d'aller au-delà de cette date limite en raison du délai de la procédure budgétaire. Le montant d'un million d'euros est censé couvrir l'ensemble des demandes en la matière.

Pour mémoire, mon prédécesseur avait financé en 2018 l'ASBL RNI+, une association constituée de plusieurs radios indépendantes pour réaliser des tests de diffusion en DAB+ afin d'évaluer la faisabilité technique et les coûts financiers d'une diffusion sur des multiplex locaux. Sur la base de cette étude, chaque multiplex local a fait l'objet d'une évaluation en termes de coûts d'infrastructure, ce que l'aide en question entend couvrir intégralement. Elle sera répartie pour chacun des multiplex locaux à parts égales entre chaque radio indépendante concernée.

En fonction de ces données, un montant d'un million d'euros a été réservé en 2018 puis recon-

duit en 2019 et en 2020. Je proposerai au gouvernement de le reconduire pour 2021 afin de permettre d'aider les radios indépendantes qui ne seraient pas parvenues à désigner un opérateur de réseau à l'échéance du terme du 30 septembre 2020.

Dans la mesure où une demande d'aide, recevable et fondée, parviendrait au Service général de l'audiovisuel et des médias, elle sera liquidée en une seule tranche dans un délai de quatre semaines suivant l'engagement comptable. L'aide est justifiée par la preuve, c'est-à-dire la facture que la radio indépendante a payée dans les douze mois suivant la date de liquidation de l'aide, le montant repris au contrat avec l'opérateur de réseau. Par ailleurs, si l'aide est en partie utilisée pour acquérir de l'équipement propre à la radio indépendante – et spécifiquement destiné à assurer l'acheminement du signal vers l'infrastructure de diffusion de l'opérateur de réseau – cette partie devra être justifiée, dans un délai de douze mois suivant la date de liquidation de l'aide, par la présentation des factures d'achat dudit équipement.

Mon cabinet a reçu le 7 septembre dernier, les représentants des radios indépendantes, dont RadioZ et la CRAXX. Ceux-ci ont pu exposer les difficultés persistantes rencontrées pour parvenir à désigner conjointement un opérateur de réseau.

Les deux associations demandent au gouvernement d'envisager de procéder à cette désignation via le lancement d'un marché public, comme le prévoit l'article 113, § 3, du décret coordonné sur les services de médias audiovisuels.

Je m'attacherai donc avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et le Service général de l'audiovisuel et des médias (SGAM) à faire émerger, à l'aube de l'année 2021, une solution constructive permettant la désignation des opérateurs de réseau pour chacun des multiplex locaux restants.

Les frais de fonctionnement liés au DAB+ représentent un coût compris entre 175 et 180 euros par radio et par mois, que les radios ont intégré dans leur plan financier lorsqu'elles ont postulé au plan de fréquences numériques.

**Mme Sabine Roberty (PS)**. – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses claires, nettes et précises. Je crois que vous avez pu entendre le cri l'alarme des radios indépendantes. Peut-être avons-nous même dépassé ce stade. Je n'hésiterai en tout cas pas à communiquer vos réponses auprès de ma fédération, car je pense qu'elles seront de nature à calmer le jeu.

**3.20 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Dispositif "ques-**

### **tions vives” d’Enabel en partenariat avec la RTBF et le CSEM»**

**M. Olivier Maroy (MR).** – Dans le cadre de son programme d’éducation à la citoyenneté, l’agence fédérale belge de développement Enabel a récemment lancé une nouvelle initiative baptisée «Questions vives». Concrètement, il s’agit de fiches explicatives visant à aider les enseignants à aborder des questions d’actualité avec leurs élèves. Ces fiches, disponibles sur le site [Questionsvives.be](http://Questionsvives.be), reprennent les faits tels qu’ils sont connus et vérifiés au moment de leur rédaction afin de poser le contexte. Elles proposent également des pistes de réflexion pour élever les discussions, soulever les bonnes questions et encadrer le débat avec les élèves. Deux fiches ont été réalisées en guise de test: l’une concerne la crise du coronavirus, l’autre le décès de George Floyd. Les professeurs peuvent s’inscrire pour recevoir les prochaines fiches, qui sont envoyées dans les 36 heures qui suivent un fait d’actualité. Selon la ministre Désir, 500 professeurs auraient déjà fait la démarche.

Je suis particulièrement attentif à tout ce qui pourrait améliorer l’indispensable éducation aux médias des plus jeunes et aiguïser leur esprit critique. Je salue donc cette excellente initiative élaborée en partenariat avec le Conseil supérieur de l’éducation aux médias (CSEM), la RTBF et Amnesty International Belgique. Elle répond aux demandes formulées par des acteurs de terrain.

Quel regard portez-vous sur cette initiative? Pouvez-vous nous donner plus d’informations sur le rôle joué par la RTBF et le CSEM dans l’élaboration des fiches? Avez-vous connaissance d’initiatives similaires menées par d’autres institutions? Plus globalement, pourriez-vous faire le point sur le développement de l’éducation aux médias?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La Fédération Wallonie-Bruxelles est associée au projet «Questions vives» par le biais d’un partenariat entre la ministre de l’Éducation Caroline Désir et le ministre fédéral de la Coopération au développement. Voici les renseignements que j’ai pu obtenir sur ce nouveau dispositif.

Tout comme Amnesty International Belgique et Enabel, le CSEM et la RTBF font partie du comité de pilotage de «Questions vives». Ce sont eux qui valident les propositions de fiches explicatives revenant sur des faits ou des événements qui suscitent l’émotion et imprègnent l’actualité. Le comité de pilotage transmet ses propositions à une équipe de pigistes qui rédigent les fiches en moins de quatre heures. Ces pigistes ont été recrutés grâce à un appel à candidatures. Les fiches sont ensuite relues, validées et envoyées moins de

36 heures après les faits aux professeurs abonnés au système. Le projet «e-Classe» de la RTBF fait également la promotion de ces fiches.

Trois semaines après son lancement, le site a déjà enregistré plus de 500 inscriptions, preuve qu’il répond à un besoin des acteurs de terrain. Il est conçu comme une aide proposée aux enseignants et aux éducateurs, sans aucune volonté de prendre leur place dans les classes. «Questions vives» n’est ni une solution toute faite ni le relais d’une vision particulière du monde; c’est un outil de réflexion qui permet d’objectiver les faits et d’amener les élèves à développer leurs propres capacités d’analyse et de réflexion.

Le dispositif favorise la collaboration entre la production d’informations et l’exploitation pédagogique, le renforcement de l’esprit critique et l’éducation à la citoyenneté. Cette jonction des forces et des compétences de différents organismes est une démarche porteuse. Le projet «Questions vives» contribue assurément à l’éducation aux médias, en visant à rendre chaque citoyen actif, autonome et critique envers tout document ou dispositif médiatique dont il est destinataire ou usager. Il propose des pistes pour aider les jeunes à analyser les faits et se forger une opinion personnelle sur ce qui est juste, important et souhaitable dans le monde qui les entoure.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Madame la Ministre, je souscris pleinement à votre réponse.

### **3.21 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Professionnalisation et médiatisation de l’e-sport»**

**M. Olivier Maroy (MR).** – Madame la Ministre, en juillet dernier, vous me faisiez part de votre volonté de mieux encadrer et soutenir le secteur de l’e-sport en Belgique francophone. Une étude réalisée récemment par Deloitte au niveau européen confirme la popularité grandissante de l’e-sport en Europe et particulièrement en Belgique. Ainsi, 46 % des répondants belges sont familiers avec le terme «e-sport» et un Belge sur trois affirme en avoir déjà regardé.

Toutefois, la Belgique est en retard par rapport à ses voisins. Le secteur n’y est toujours pas véritablement pris au sérieux, et il éprouve des difficultés à s’organiser et se professionnaliser. Le métier de joueur d’e-sport n’est pas encore reconnu dans notre pays, ce qui pousse la plupart des joueurs à s’établir dans d’autres pays européens afin de pouvoir vivre de leur passion.

En juillet, vous souligniez l’importance d’une concertation avec votre collègue Valérie Glatigny, l’e-sport se situant au confluent de la

culture et du sport. La ministre Glatigny s'est récemment exprimée sur le sujet en réunion de commission, rappelant que le nouveau décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française a reprécisé la définition du sport et qu'il exclut les *e-games*. Mme Glatigny a souligné que la pratique des jeux vidéo est toujours assimilée par la plupart des études à une période sédentaire et que la priorité doit être de soutenir la pratique d'activités physiques. Par ailleurs, elle indique que son administration n'a, à ce jour, été saisie d'aucune demande de reconnaissance de fédérations ou de subventionnement pour des événements liés à l'e-sport, et rappelle qu'il n'existe pas de fédération structurant cette activité sur le territoire belge francophone.

Madame la Ministre, comment expliquez-vous la difficulté que rencontre l'e-sport à s'organiser et se professionnaliser en Belgique? Comment justifiez-vous la non-reconnaissance du métier de joueur d'e-sport?

Une plus large médiatisation de l'e-sport permettrait également de modifier le regard porté sur cette discipline. Des études ont d'ailleurs montré une augmentation de la «consommation» d'e-sport pendant le confinement. À cet égard, de nouvelles initiatives ont-elles été récemment prises à la RTBF?

La ministre Glatigny indiquait, à juste titre, que l'e-sport n'est juridiquement pas reconnu comme un sport par le décret du 3 mai 2019. Dès lors, dans quel cadre envisagez-vous une professionnalisation du secteur?

Que cela plaise ou non, l'e-sport est une forme de culture. Ce secteur offre également des opportunités économiques, car derrière l'e-sport, il existe de nombreux concepteurs de jeux. Nous disposons, en Fédération Wallonie-Bruxelles, d'entreprises à la pointe dans le domaine, et avons donc une belle carte à jouer.

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, comme j'ai déjà pu vous en faire part, je suis convaincue de la force et de l'intérêt culturel du jeu vidéo. Pour créer des jeux vidéo, il faut indéniablement des qualités artistiques pour écrire un scénario, imaginer des personnages, modéliser un univers de jeu, dessiner, colorer, réaliser des effets spéciaux, etc. Par ailleurs, de nombreux jeux comportent une dimension culturelle, visible ou plus subtile. Enfin, le jeu vidéo est un moyen d'expression artistique, voire sportive, qui permet à de nombreux jeunes de rentrer dans un cheminement culturel.

La position de l'e-sport se situe effectivement au confluent de la culture et du sport. Cette nouvelle discipline sort des schémas ordinaires, ce qui rend son encadrement plus complexe, d'autant qu'à ce jour, il n'existe pas de fédération d'e-sport

en Belgique francophone. L'e-sport connaît une médiatisation et une reconnaissance croissantes à travers la planète, notamment en tant que discipline sportive.

Ma collègue ministre des Sports, Valérie Glatigny, souligne que le nouveau décret du 3 mai 2019 exclut l'e-sport, que la pratique des jeux vidéo est surtout assimilée à une période sédentaire et que la priorité devrait être le soutien à la pratique d'activités physiques.

Pourtant, une récente étude française sur la pratique de l'e-sport bat en brèche le cliché répandu consistant à associer *l'e-gamer* à un adolescent statique avachi dans un canapé. Plus d'un tiers des joueurs ont entre 35 et 50 ans, et 69 % des pratiquants exercent une activité physique ou sportive régulière, souvent liée aux entraînements nombreux que la pratique de l'e-sport exige. À l'instar du sport physique, l'e-sport peut être une pratique de loisir, amateur ou professionnelle. Dans tous ces cas, elle est aussi un spectacle de divertissement, dès lors que les joueurs diffusent leurs parties en *streaming* sur des plateformes numériques.

Il me semble vain de vouloir classer l'e-sport, comme discipline sportive ou culturelle. L'e-sport appartient inévitablement aux deux. J'espère que la ministre Glatigny et moi-même, nous pourrions travailler ensemble pour valoriser cette pratique qui compte des centaines de milliers d'émules en Belgique et dans le monde.

Je suis en contact avec les fédérations de jeux vidéo wallonne, bruxelloise et flamande, notamment au regard de l'extension du *tax shelter* à ce secteur. Toutefois, puisqu'il n'existe pas à ce jour, en Fédération Wallonie-Bruxelles, de fédération d'e-sport structurant cette activité, les demandes précises ne sont pas encore clairement identifiées. J'en appelle donc aux joueurs et joueuses: fédérez-vous! Venez nous rencontrer et construisons ensemble un cadre réglementaire qui sera structurant pour tous, créateurs, joueurs et grand public.

J'insiste cependant sur le fait que dans le cadre de mon mandat culturel, je serai particulièrement sensible à renforcer les aspects liés à l'éducation, la sensibilisation et à la valorisation des talents de nos créateurs, de nos studios. En même temps, je serai très attentive aux risques d'addiction, d'isolement ou de conflits générationnels.

La RTBF est aujourd'hui le seul média généraliste à proposer des contenus e-sport en linéaire, à travers la diffusion sur ses antennes de grands prix virtuels de Formule 1 ou de moto.

De plus, la RTBF diffuse également sur Audio les championnats virtuels créés par la Fédération internationale de l'automobile (FIA) Formula E, ainsi que des émissions comme «*Les 24 h du Mans virtuelles*», une version e-sport de la mythique course, avec un plateau d'invités.

Face à la croissance exponentielle de cette pratique et aux enjeux qui se posent, il est plus que temps de réfléchir à un cadre réglementaire et de diffusion pour l'e-sport. Le Parlement pourrait d'ailleurs se saisir de la question, en concertation avec les diffuseurs, les joueurs et les organisateurs de compétition d'e-sport. Cela devrait permettre à l'écosystème belge d'évoluer et de se professionnaliser. La balle est donc aussi dans votre camp.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Je saisis la balle que vous m'envoyez, Madame la Ministre. Cette question est très large et je suis d'accord avec vous: il faut changer notre regard. Des clichés persistent et on associe trop souvent l'*e-gamer* à un adolescent avachi dans son canapé alors qu'il est, en réalité, souvent plus âgé et un citoyen assez actif. C'est un moyen d'expression artistique et un secteur économique très porteur avec des opportunités. Pour les médias, c'est aussi l'occasion d'aller capter un public plus jeune, car si on n'y prend pas garde, la télévision mourra avec ses actuels téléspectateurs qui vieillissent.

En créant Tipik, la démarche de la RTBF est d'aller à la rencontre de nouveaux publics. Elle aurait tout intérêt, comme je l'ai déjà dit à de nombreuses reprises, à diffuser des compétitions d'e-sport. Sur internet, des chaînes y sont entièrement dédiées. Certaines compétitions ont eu lieu dans des stades bondés avec 70 à 80 000 personnes et les audiences de certaines chaînes américaines, qui relaient ces compétitions, dépassent parfois celles d'autres sports populaires.

Le regard doit changer et il est grand temps de pousser les professionnels du secteur à se fédérer. Puisque vous m'y invitez, je me saisirai volontiers de cette thématique avec les collègues qui le souhaitent.

### **3.22 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Liberté de la presse et le droit au blasphème à l'heure du procès des attentats de Charlie Hebdo»**

**M. Olivier Maroy (MR).** – Madame la Ministre, ma question est d'ordre plutôt philosophique. Plus de cinq ans après l'attentat contre Charlie Hebdo, le procès des terroristes présumés s'est ouvert, début septembre, à Paris. Je ne reviendrai pas sur les faits que nous connaissons tous. Nous avons encore tous en mémoire ce 7 janvier 2015. Nous étions en séance plénière au Parlement wallon quand la nouvelle est tombée. Je me souviens avoir été glacé et ressentir une énorme solidarité à l'égard de mes anciens collègues. C'est évidemment la liberté de la presse et

la liberté d'expression que cet attentat a mises en cause.

Pour marquer le début du procès et réaffirmer ses valeurs, Charlie Hebdo a décidé de republier les douze caricatures de Mahomet qui ont fait du magazine satirique la cible des djihadistes et provoqué des manifestations dans plusieurs pays musulmans. Le président français Emmanuel Macron a justement souligné qu'il y a, en France et dans nos démocraties occidentales, une liberté de blasphème attachée à la liberté de conscience. En Europe, le délit de blasphème n'existe plus. Toutefois, il est bon de le rappeler comme l'a fait Reporters sans frontières, que le crime de blasphème existe encore dans 69 pays et qu'il est même passible de la peine de mort dans six d'entre eux. Selon Jean-Jacques Jespers, le président du Conseil de déontologie journalistique (CDJ), il est donc nécessaire de réaffirmer le droit au blasphème et le droit à la liberté d'expression.

Lors de notre précédente réunion de commission, vous avez rappelé à l'une de mes collègues qui vous interpellait sur Julian Assange, les différentes protections juridiques relatives à la liberté de la presse et à la liberté d'expression, notamment l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme et les articles 19 et 25 de la Constitution belge. Vous signaliez aussi, à juste titre, la présence de limites à ces libertés. Je pense notamment à l'interdiction des discours de haine.

Certaines personnalités ont accusé Charlie Hebdo de remettre de l'huile sur le feu en republiant les caricatures de Mahomet. Quelle est votre opinion à ce sujet? Quelle est votre vision de cette problématique? Plus globalement, comment favoriser une liberté d'expression qui nourrisse un débat riche et nuancé? À l'heure des réseaux sociaux, les opinions ont clairement tendance à se polariser, ce qui met en péril le vivre-ensemble. Les intimidations envers les journalistes existent encore dans notre pays, au sein même de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour rappel, il y a quelques années, une société située dans la constellation Publifin avait engagé des détectives privés pour suivre des journalistes qui enquêtaient sur leurs activités. Comment lutter contre ce type de pratiques? De manière plus générale, en termes de liberté de presse, comment analysez-vous la situation en Belgique francophone?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – En Belgique, l'article 25 de la Constitution énonce que: «La presse est libre; la censure ne pourra jamais être établie». La liberté de la presse constitue ainsi un pilier de notre démocratie. Néanmoins, la situation sur le terrain n'est pas toujours idéale et le recul de trois places de la Belgique dans le classement annuel réalisé par Reporters sans frontières est là pour le rappeler.

Ce recul s'explique notamment par le contexte socio-économique, qui augmente la pression sur les journalistes et les pousse parfois à l'autocensure. D'autres difficultés remontent du terrain. Ainsi, il n'est pas rare de voir des journalistes se faire interpellés et parfois même arrêtés par la police alors qu'ils font leur travail en couvrant des manifestations ou des faits de violences policières. Certains sont sommés d'effacer leurs images ou au contraire de les transmettre aux autorités, alors que leur déontologie journalistique leur interdit de se transformer en auxiliaires de police sous peine de perdre la confiance des citoyens.

Le cyberharcèlement des journalistes, plus spécifiquement des femmes journalistes, est un autre phénomène inquiétant que nous avons déjà évoqué aujourd'hui. On a tendance à considérer qu'il s'agit de harcèlement sur les réseaux sociaux et qu'il suffit de les couper pour résoudre le problème. Cette conception est erronée. D'abord, ce harcèlement se fait bel et bien par le biais des réseaux sociaux, mais a un impact dans «la vraie vie». Ensuite, les réseaux sont un outil de travail précieux pour tous les journalistes et s'en séparer revient à se priver de travail. Nous assistons malheureusement à une polarisation de plus en plus forte en ligne, poussée par la logique même des algorithmes développés par des entreprises telles que Facebook et Twitter.

Réfléchir à la manière de ramener de la nuance, du débat et du dialogue en ligne est un défi démocratique majeur à relever, sous peine d'entrer dans le jeu, déjà en cours, de ceux qui ont intérêt à miner la démocratie. Cette réflexion doit nécessairement englober les journalistes et les médias, en raison de leur responsabilité sociale envers le public. De même, l'éducation aux médias et à l'utilisation critique du numérique est bien entendu essentielle, et ce, pour toutes les tranches d'âges.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Madame la Ministre, je souscris entièrement à votre réponse. Vous êtes tout à fait consciente du fait que si l'on a l'impression que la liberté de la presse est acquise depuis longtemps en Belgique francophone et que les atteintes à cette liberté ne concernent que quelques pays éloignés, il n'en est rien. Vous avez raison de souligner qu'avec la polarisation et la radicalisation des propos qui accompagnent l'émergence des réseaux sociaux, de nombreux

journalistes – des femmes en particulier, mais aussi des hommes – sont pris à partie. Cette radicalisation n'est pas seulement le fait de l'extrême droite. Elle vient de l'autre extrême aussi, l'une étant à mon sens aussi néfaste que l'autre.

Je ne peux que souscrire à votre conclusion: réfléchir à la manière de ramener de la nuance relève d'un défi démocratique. Cette situation appelle à une réglementation sur les réseaux sociaux – il est temps que nous nous en occupions –, à un renforcement de l'éducation aux médias, à la présence de l'État de droit en cas de harcèlement d'une journaliste et écrivaine. J'apprends avec bonheur que l'auteur de tels faits sera poursuivi devant le tribunal correctionnel. De tels signaux sont positifs. En conclusion, nous sommes entièrement sur la même longueur d'onde au sujet de ce dossier qu'il conviendra de suivre au cours de cette législature.

#### 4 Ordre des travaux

**Mme la présidente.** – Les questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, de Mme Diana Nikolic, intitulées «Soutien aux contenants sans risques dans l'alimentation au sein des milieux d'accueil de l'enfance» et «Reconnaissance de l'improvisation théâtrale comme art de la scène», de Mme Delphine Chabbart, intitulée «Cellule de veille et soutien aux milieux d'accueil», de Mme Rachel Sobry, intitulée «Difficultés financières de la ferme-théâtre de Martinrou à Fleurus et d'autres lieux culturels à ce stade de la crise de la Covid-19», de M. Eddy Fontaine, intitulée «Projet "La Caravane des Artistes"», de M. Olivier Maroy, intitulée «Lancement de la plateforme de streaming *Sooner*», et de Mme Latifa Gahouchi, intitulées «Différence de traitement entre opérateurs liés au paiement du revenu cadastral de locaux partagés» et «Soutien aux médias de proximité dans le cadre du plan d'aide aux médias et du fonds d'urgence Covid-19», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 13h15.*